

## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 16 JUIN 2025

Le lundi 16 juin 2025 à 10h00, s'est réuni à Berrias et Casteljau, sous la Présidence de M. Patrick COUDENE, le Bureau Syndical de Territoire d'Énergies Ardèche.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESEN T	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)	VISIO			PEYRACHE A.	X		
BOUSCHON M. (VP)	X			REVEL F.	X		
BRESSO D.	X			ROUYEYROL B.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)		X	
COULMONT H.	VISIO			VALLA M. (VP)	X		
HERNANDEZ C.		X					

La réunion a été ouverte par M. Patrick COUDÈNE qui a chaleureusement remercié M. Bernard ROUYEYROL pour l'accueil du bureau. Il a également excusé les personnes absentes. M. Bernard ROUYEYROL a dressé un portrait succinct de sa commune.

Le Quorum a été atteint avec 13 membres présents.

M. Michel VALLA est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour proposé et approuvé par les participants :

1. Situation budgétaire
2. Trésorerie
3. Subvention Télécom programme 2025/4
4. Suppression et création concomitante d'un nouvel emploi
5. Subvention « CCR » programme 2023/27
6. Attribution de la consultation de mission de contrôle des opérations de rénovation des bâtiments soumises à inspection obligatoires par un organisme COFRAC dans le cadre de leur valorisation en CEE
7. Signature convention de partenariat global entre le Territoire d'Énergie Ardèche et les intercommunalités sur les obligations de planification de la transition écologique.
8. Opérations sous mandats - maîtrise d'ouvrage déléguée pour la coordination des travaux d'enfouissement ou d'extension de réseaux.
9. Remboursement frais de déplacement - mandat spécial
10. Divers : Présentation de la participation du TE07 au triathlon des Gorges de l'Ardèche ; Remboursement frais de déplacement - mandat spécial

Le Président soumet aux membres du Bureau une délibération non inscrite à l'ordre du jour, laquelle est acceptée par ces derniers. Cette délibération concerne le remboursement des frais de déplacement - mandat spécial.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

## ACTUALITES

---

### CRAAC -Compte Rendu d'Activités Annuelles des Concessionnaires ENEDIS et GDF

Ce compte rendu transmis par les concessionnaires ENEDIS et GDF a bien été reçu.

ENEDIS/ Points clés :

- Production d'énergie (partie hydraulique) : Une évolution de 9 % a été observée, notamment sur le site de Montpezat.
- Consommation :
  - elle reste globalement stable.
  - on constate toutefois une baisse de la consommation chez les particuliers.
  - Hausse de 2,3 % du côté des PME, qui constituent les principaux consommateurs.
- Fiscalité locale : Une baisse de la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité) est annoncée pour 2026.
- Temps de coupure :
  - Une dégradation est constatée, avec une augmentation de 3 minutes par rapport à 2023, malgré les investissements réalisés en 2024, alors qu'aucun événement climatique particulier n'a été constaté, ce qui interroge sur l'efficacité des investissements.  
Il conviendra de réévaluer la part des investissements à l'heure des négociations du prochain PPI, (Programme Pluriannuel d'Investissements).
- Audit de l'Inspection Générale de Bercy :
  - Les constats de l'audit : de nombreuses communes ardéchoises dépassent les 3 heures de coupure annuelle.

### Prochaine étape

Une réunion est prévue le 08 juillet afin d'analyser plus en détail la situation et d'aborder les perspectives du prochain PPI.



# BUREAU SYNDICAL

PRESENTATION

16/06/2025

# SOMMAIRE

1

Trésorerie du SDE07

2

Présentation des Restes à recouvrer

3

Evolution des paiements 2024/2025

4

Focus chiffres clés fonctionnement

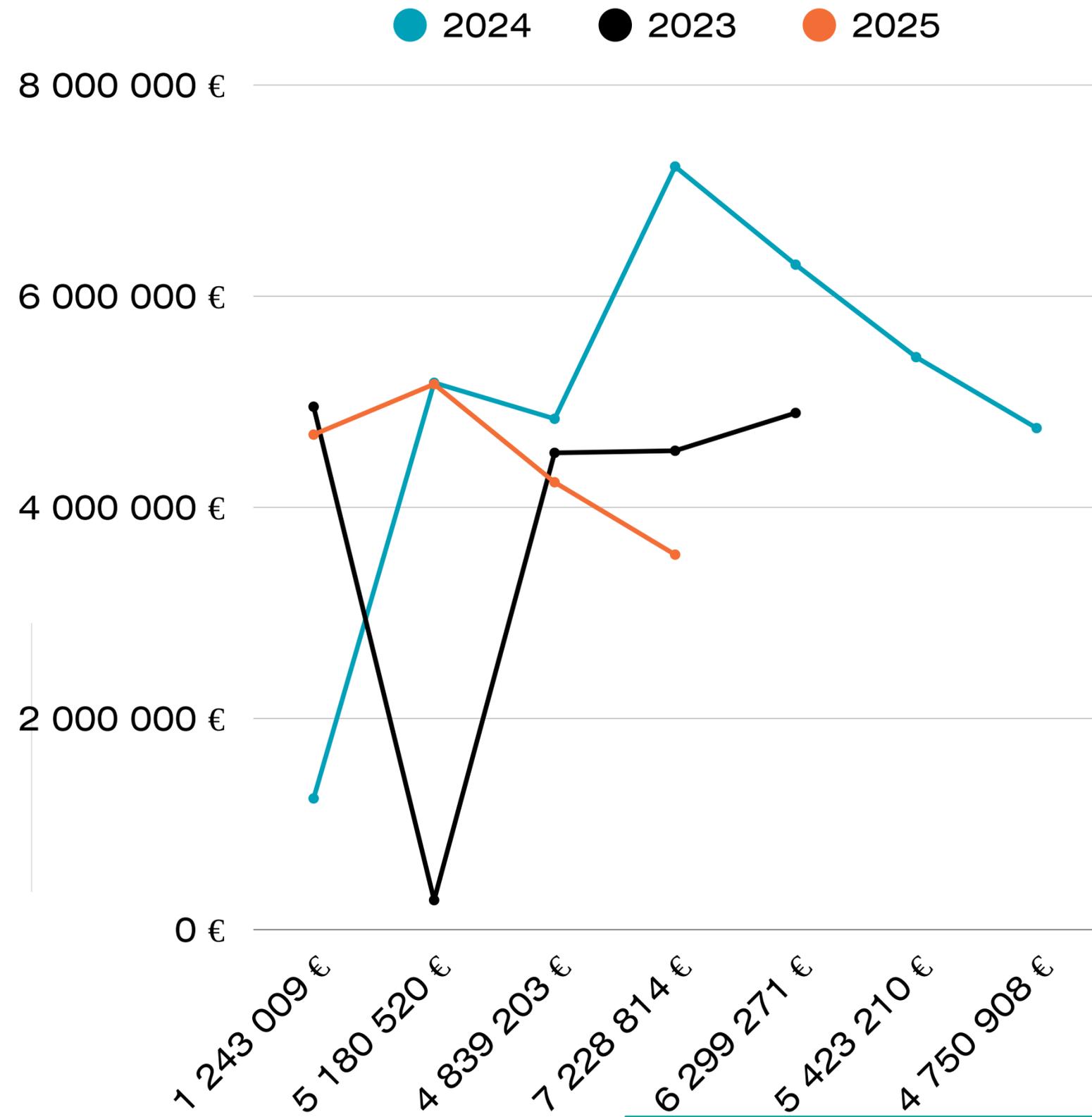
5

Focus chiffres clés investissement

# TRÉSORERIE



Points de vigilance :

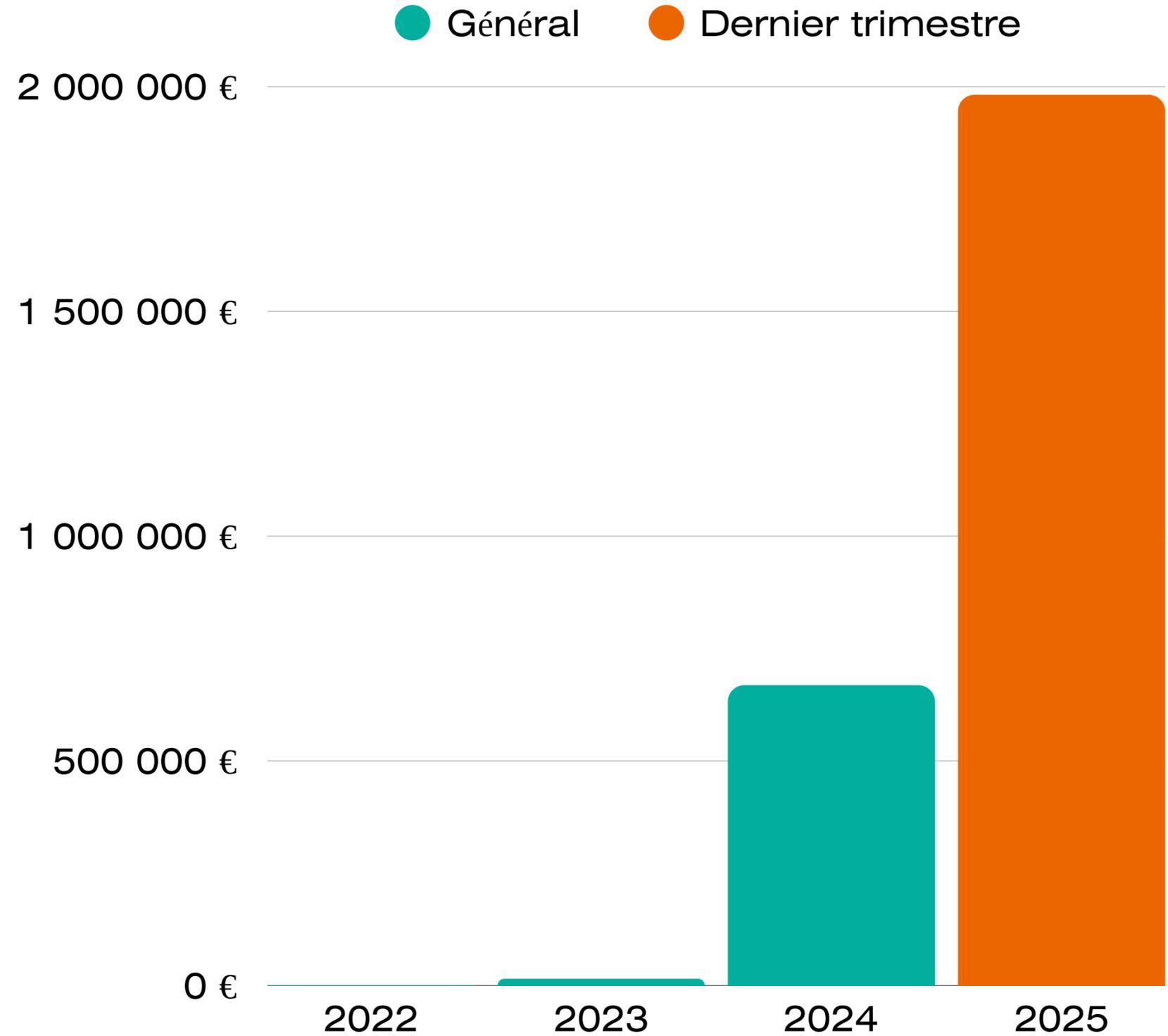


# ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER

## Points de vigilance :

Travail en cours avec le SGC de Privas sur :

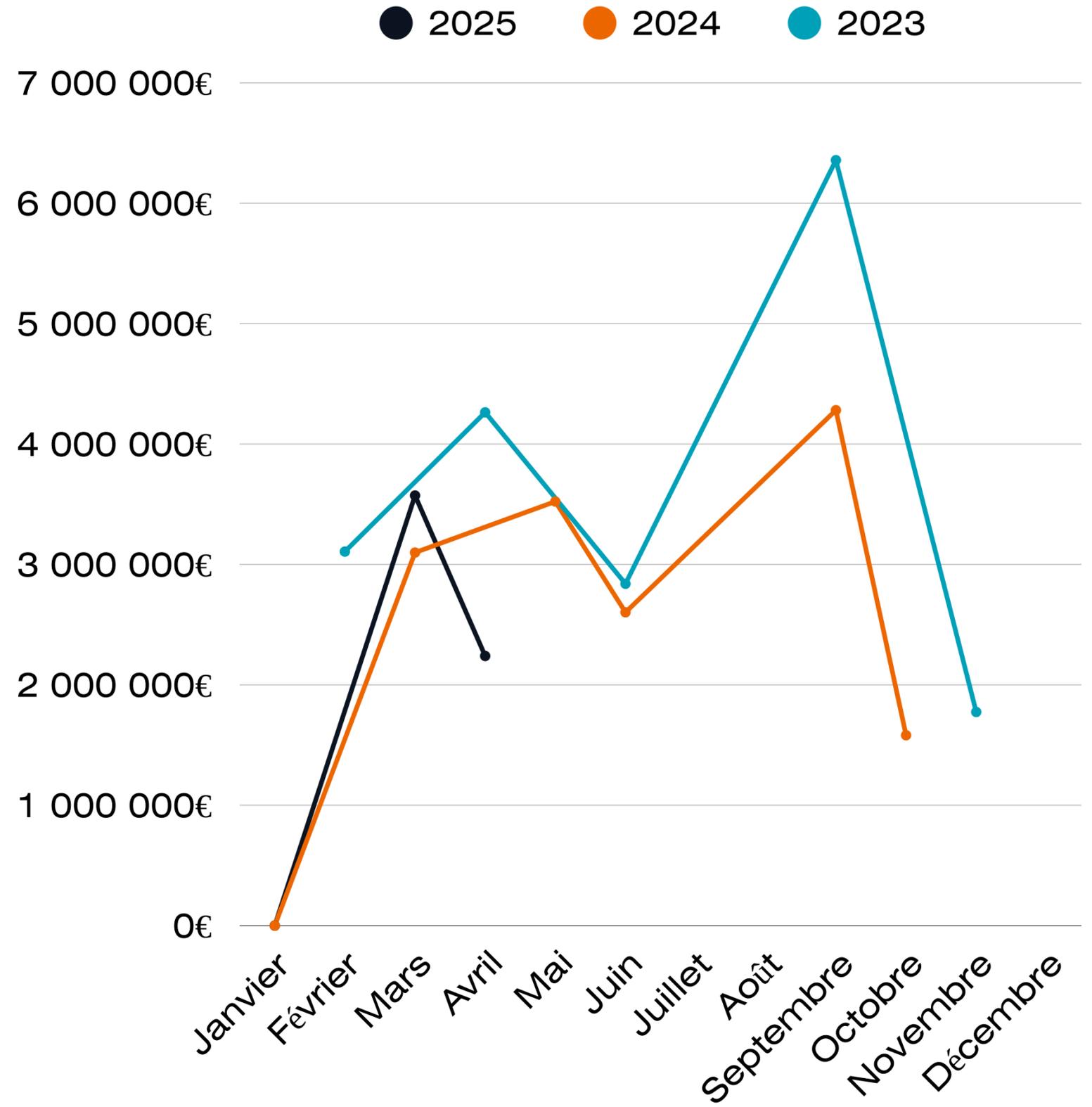
- les rapprochements comptables
- le traitement du compte d'attente



# ÉVOLUTION DES PAIEMENTS

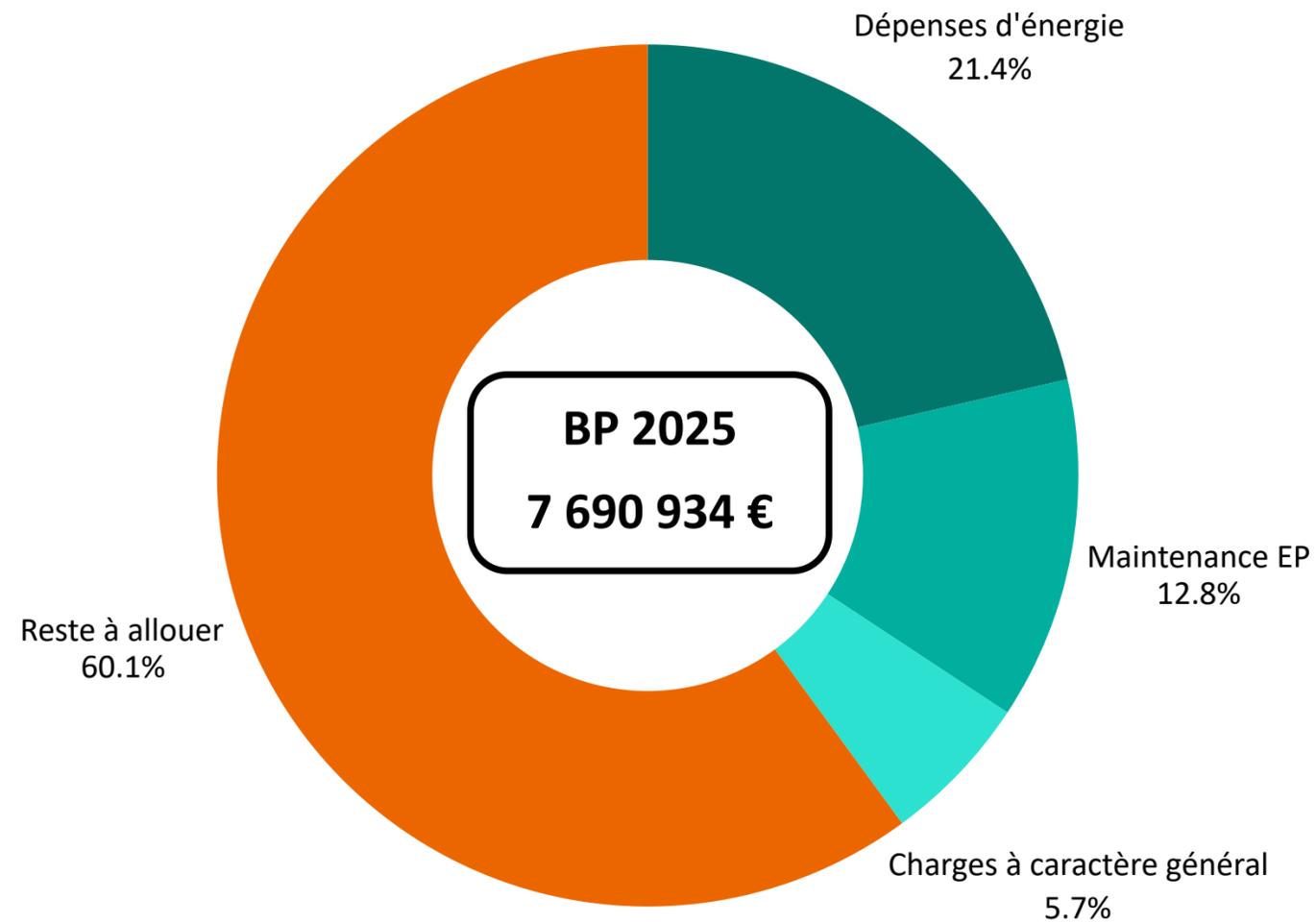
Points de vigilance :

Répartition des paiements à ce jour :

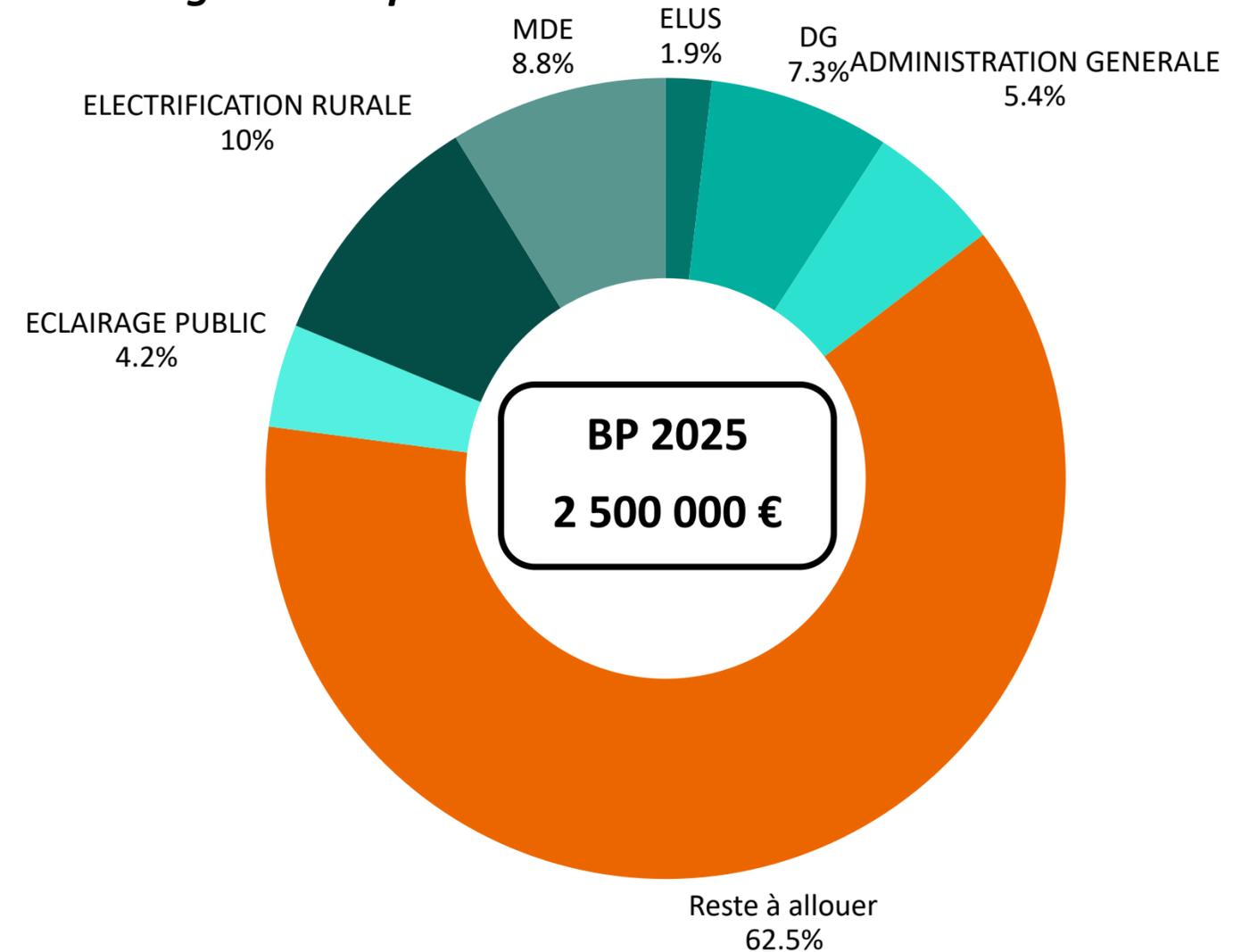


# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

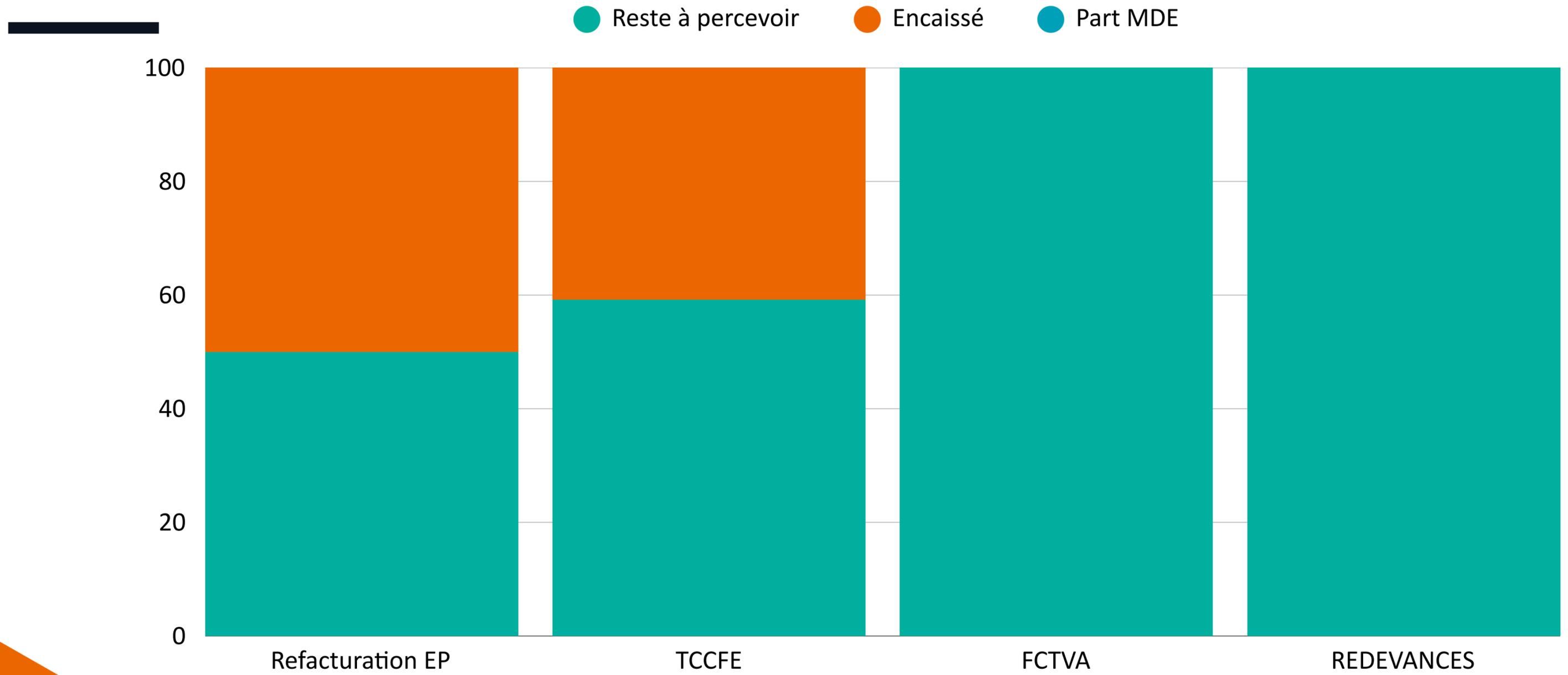
## Charges à caractère général



## Charges de personnel

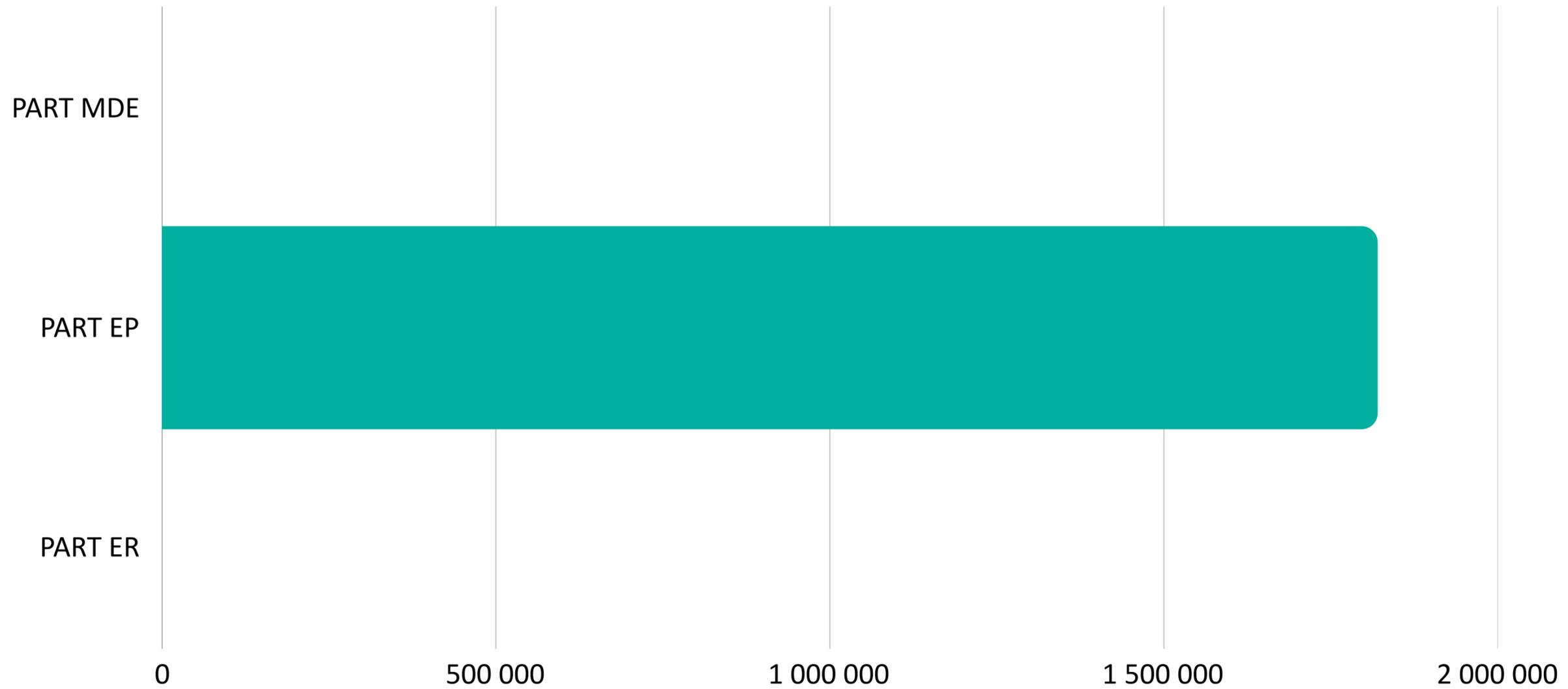


# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

● CONTRIBUTIONS COMMUNES

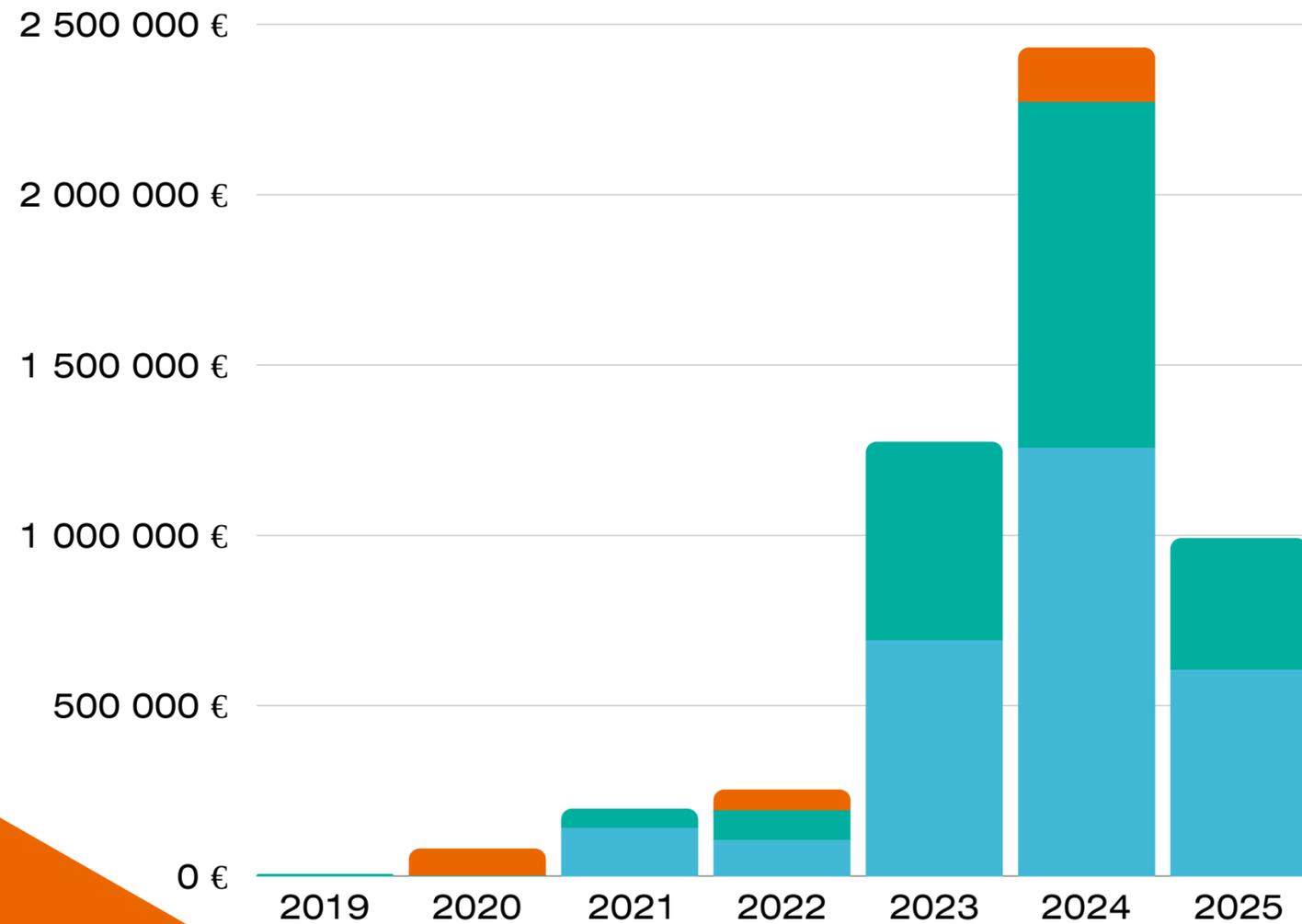


# SUIVI DES TRAVAUX ER 2025

1 4 0 0 0 0 0 0 €

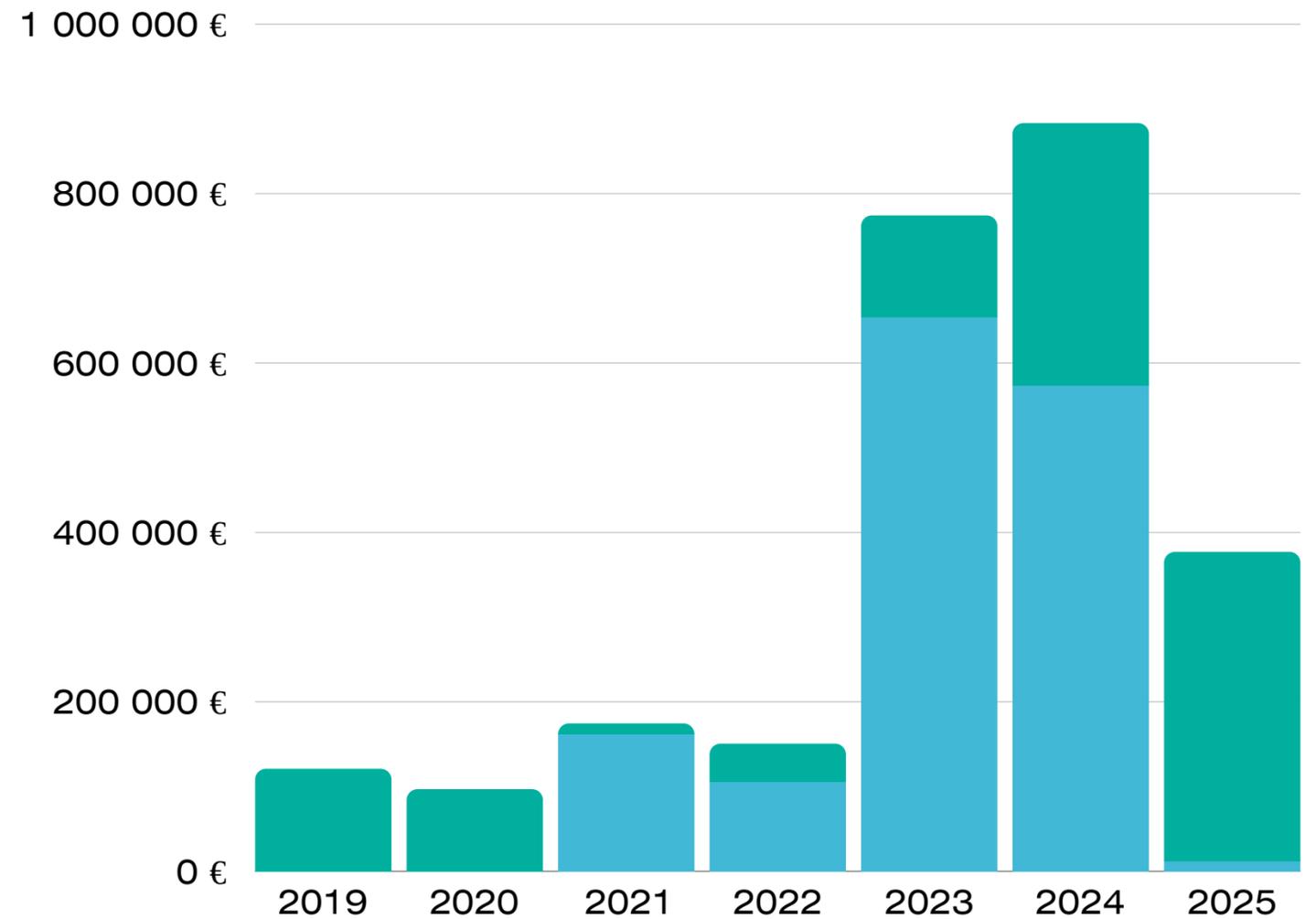
*Dépenses*

- Face
- Fonds propres
- Travaux exceptionnels



*Recettes*

- Face
- part communes + autres

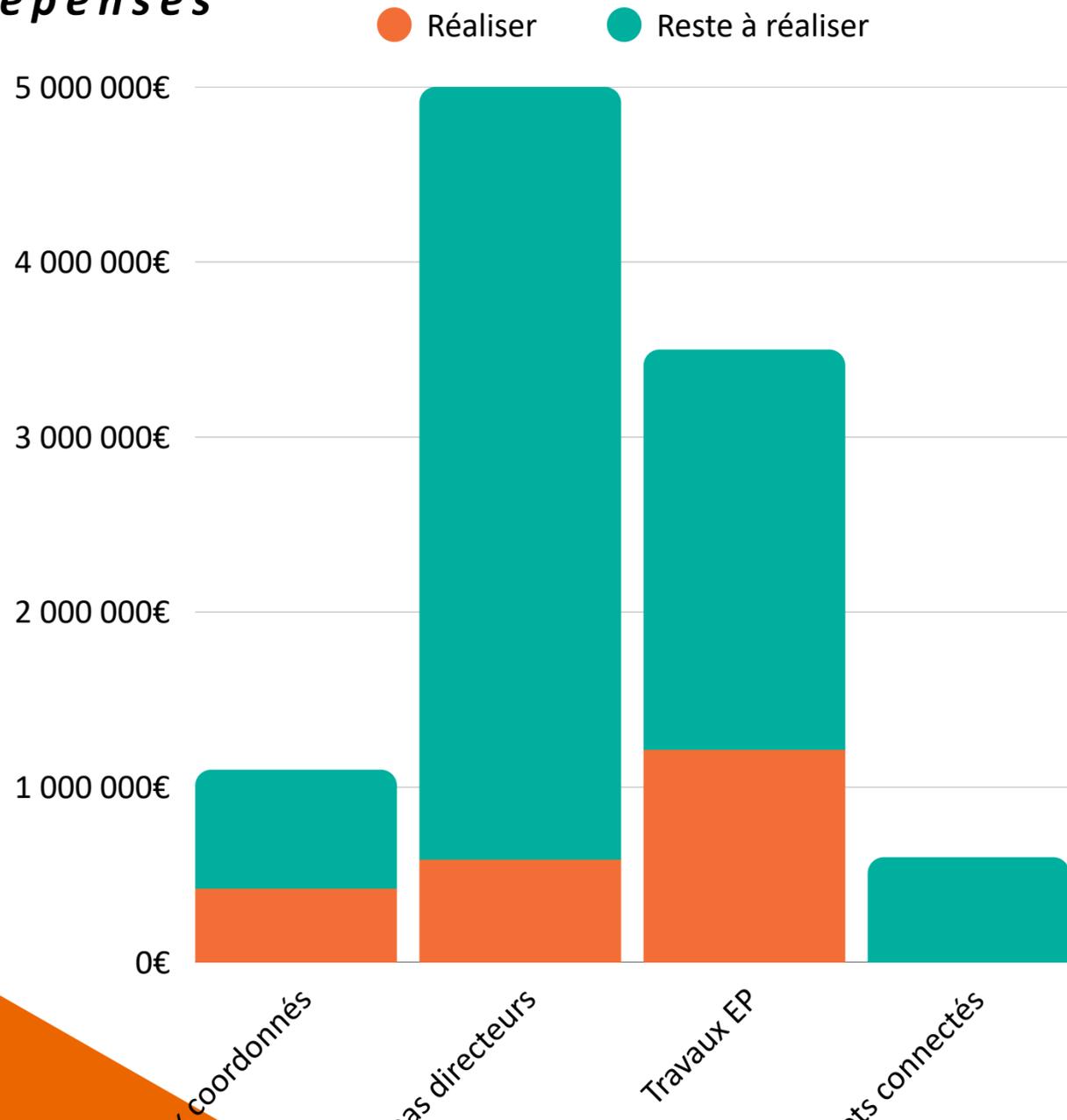


# SUIVI DES TRAVAUX EP 2023 - 2027

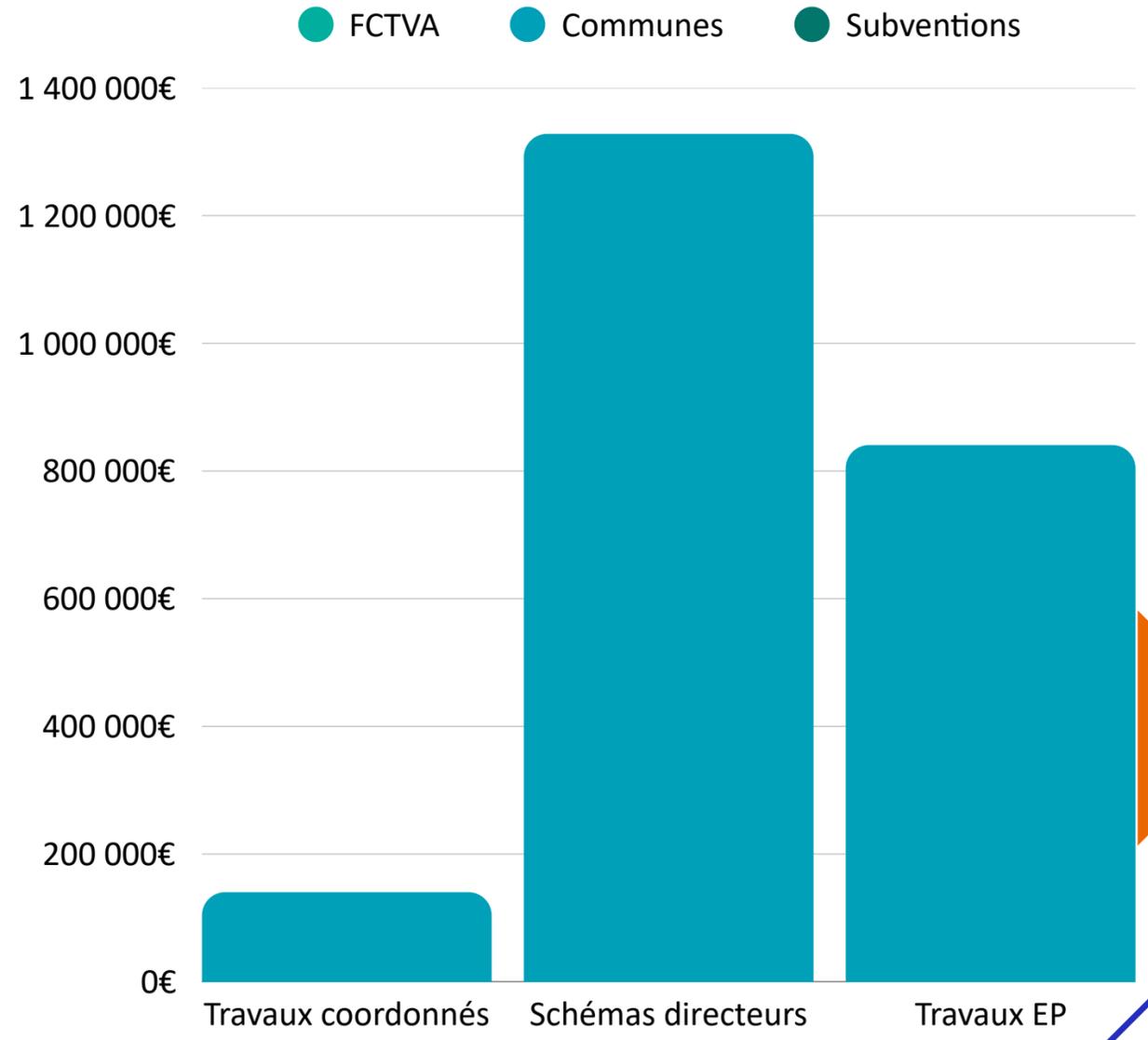
25 500 000 €

CP 2025 : 10 200 000 €

## Dépenses

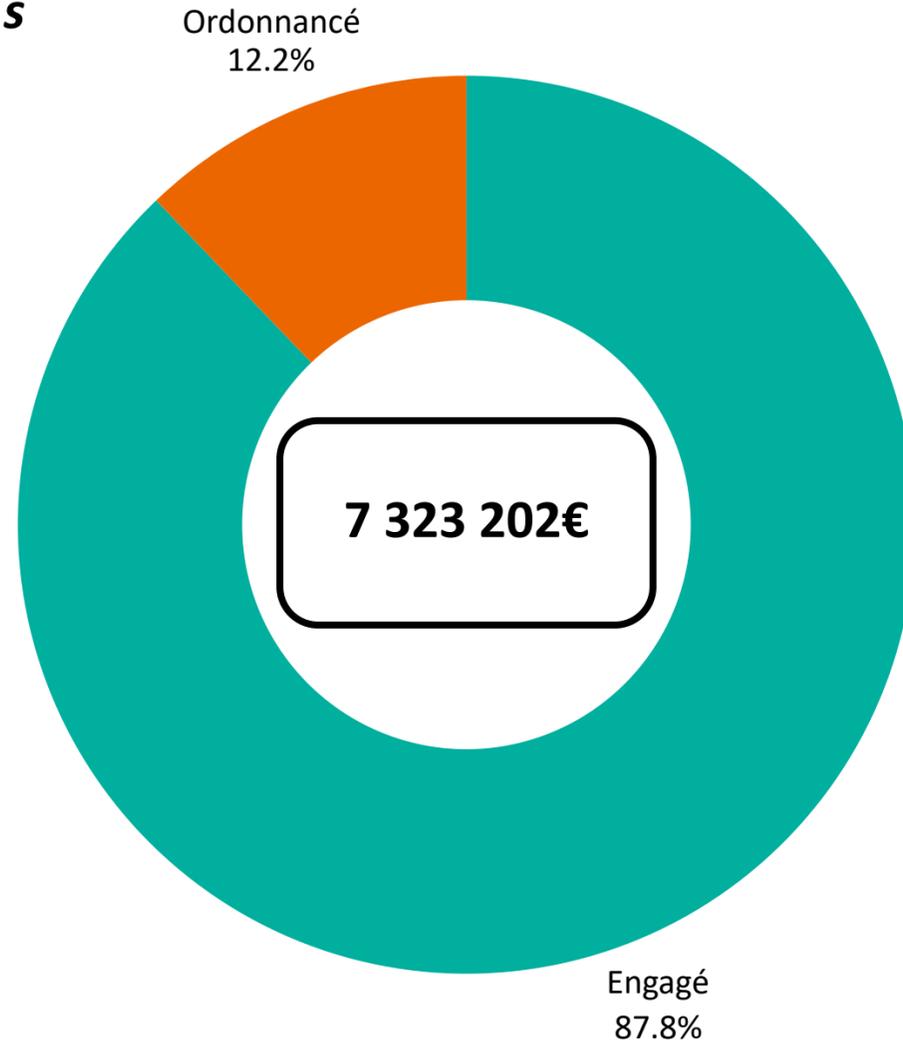


## Recettes

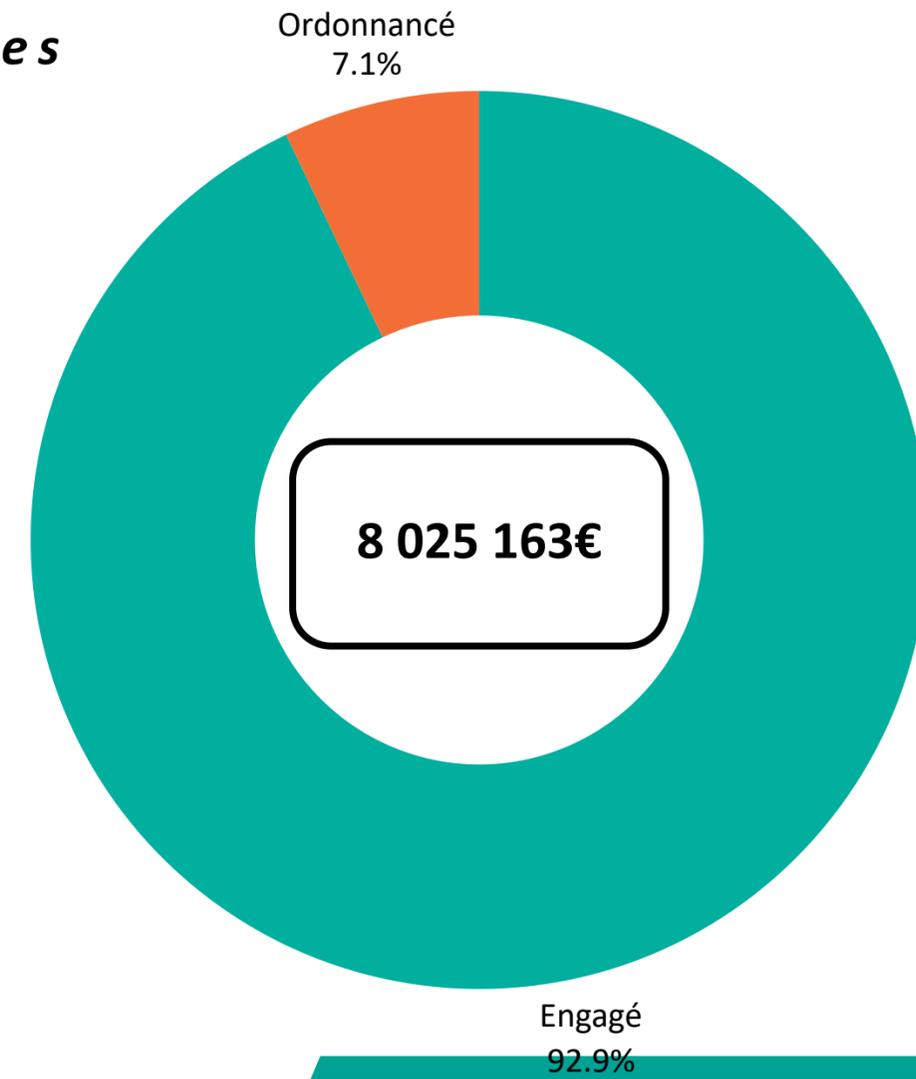


# TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

## Dépenses



## Recettes









# BUREAU SYNDICAL

PRESENTATION

16/06/2025

# SOMMAIRE

1

Trésorerie du SDE07

2

Présentation des Restes à recouvrer

3

Evolution des paiements 2024/2025

4

Focus chiffres clés fonctionnement

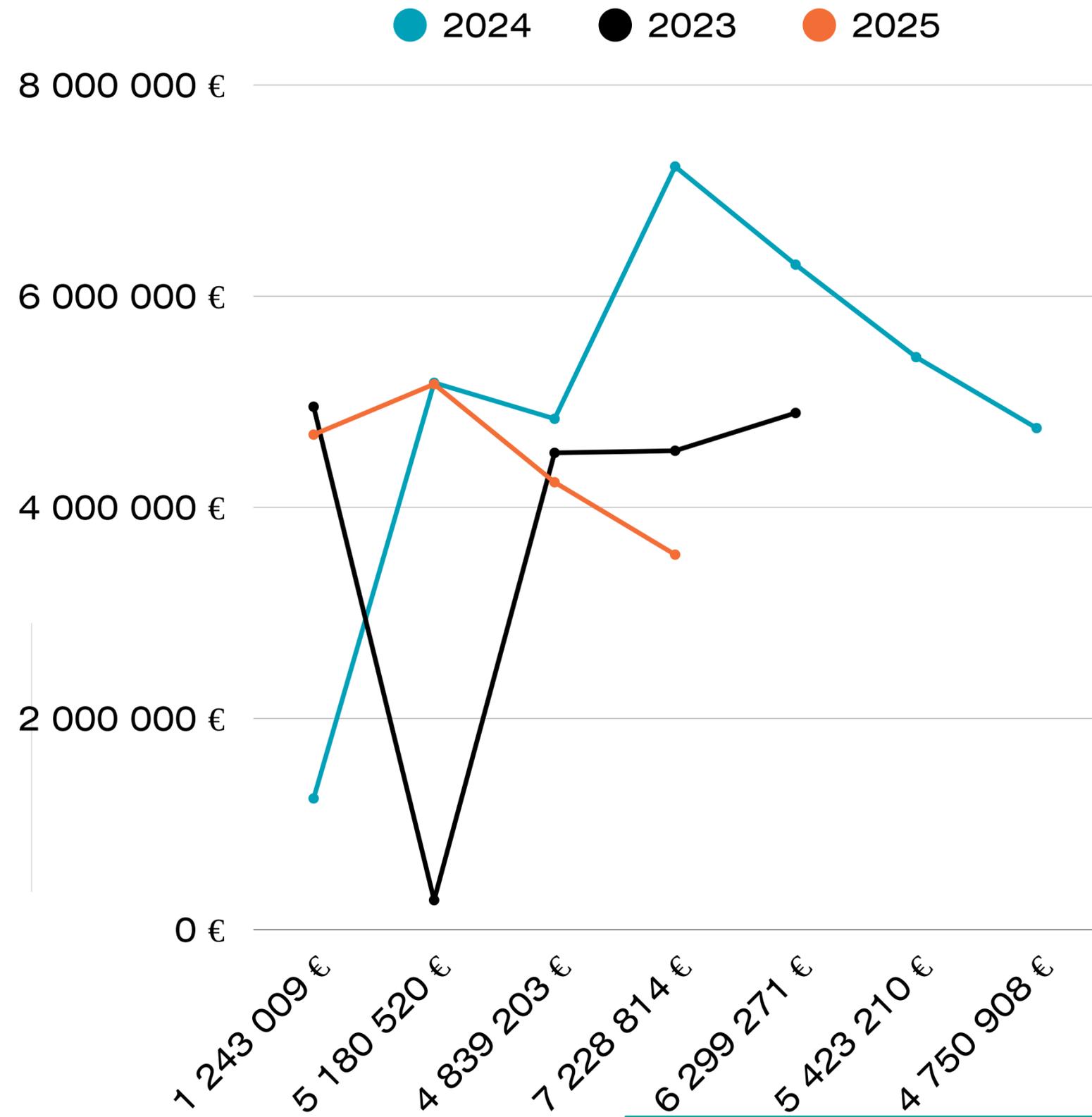
5

Focus chiffres clés investissement

# TRÉSORERIE



Points de vigilance :

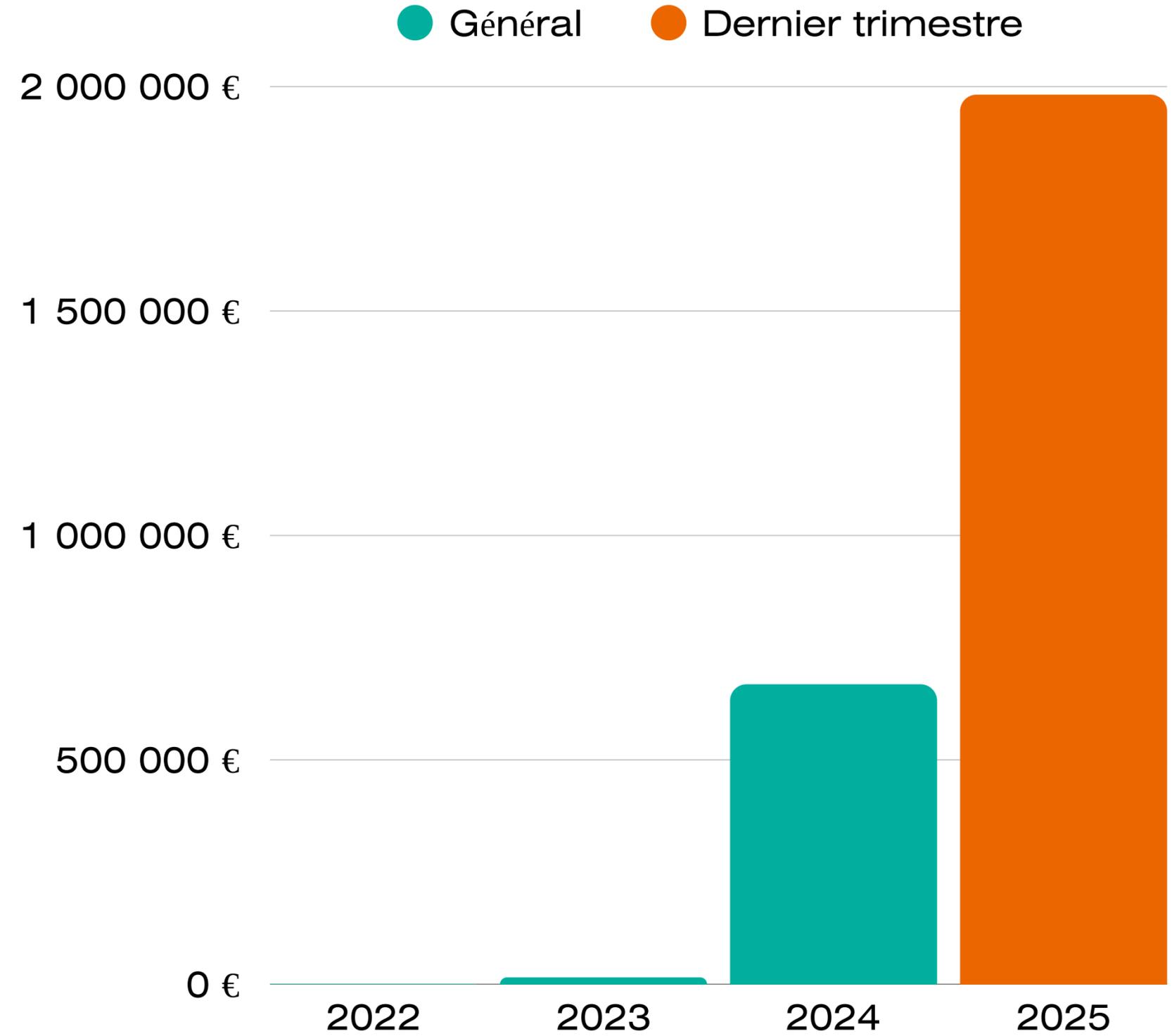


# ÉTAT DES RESTES À RECOUVRER

## Points de vigilance :

Travail en cours avec le SGC de Privas sur :

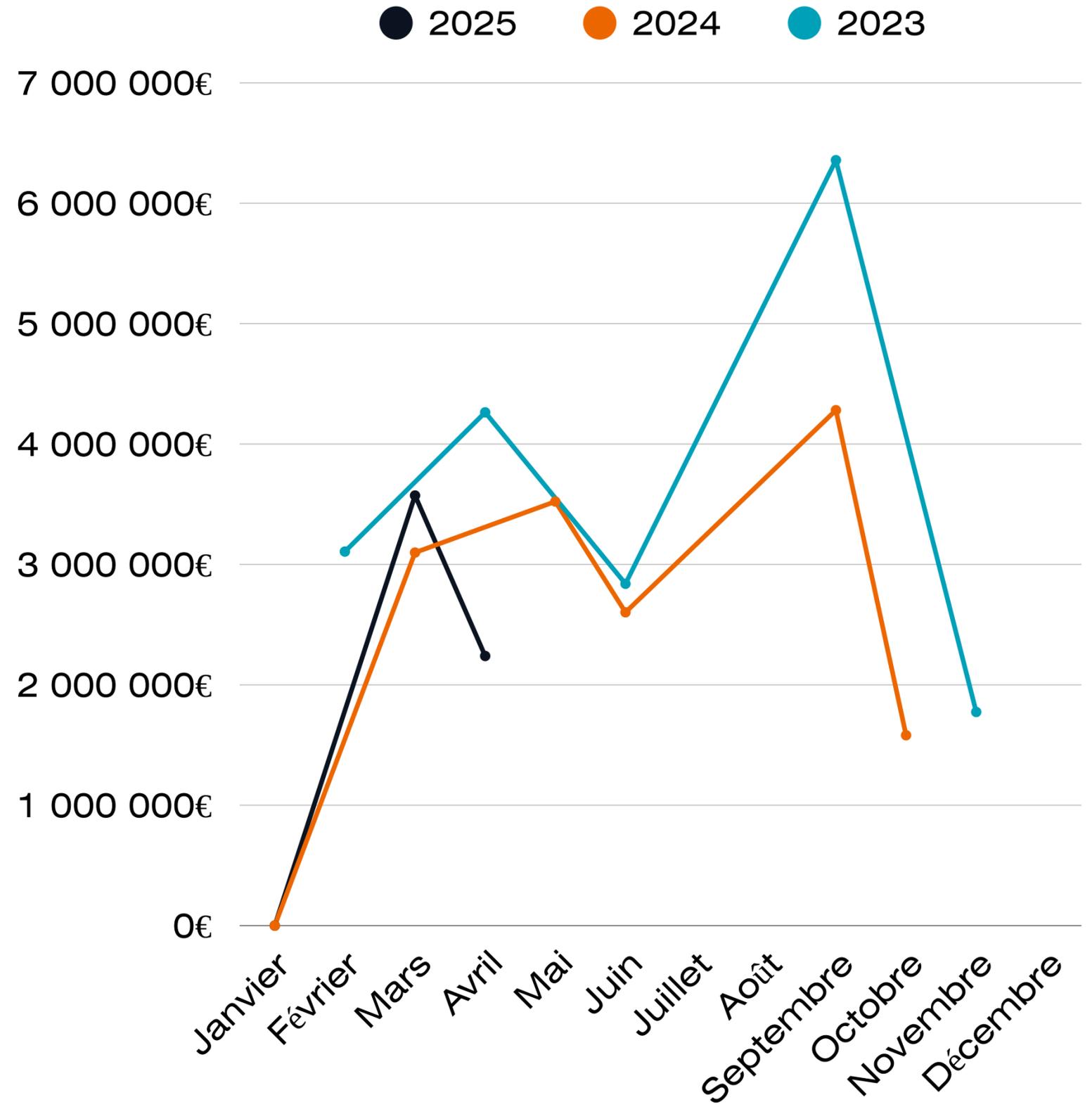
- les rapprochements comptables
- le traitement du compte d'attente



# ÉVOLUTION DES PAIEMENTS

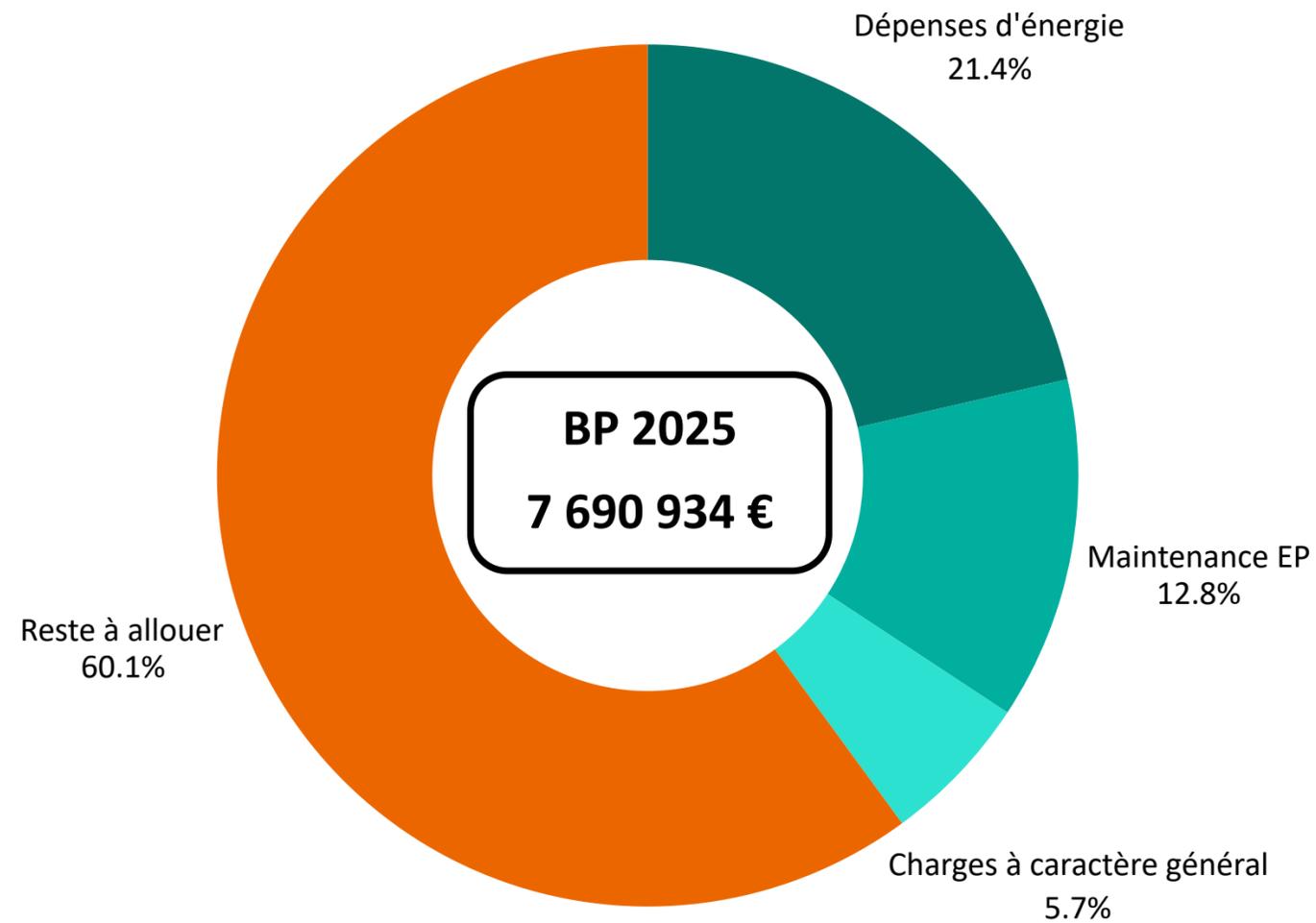
Points de vigilance :

Répartition des paiements à ce jour :

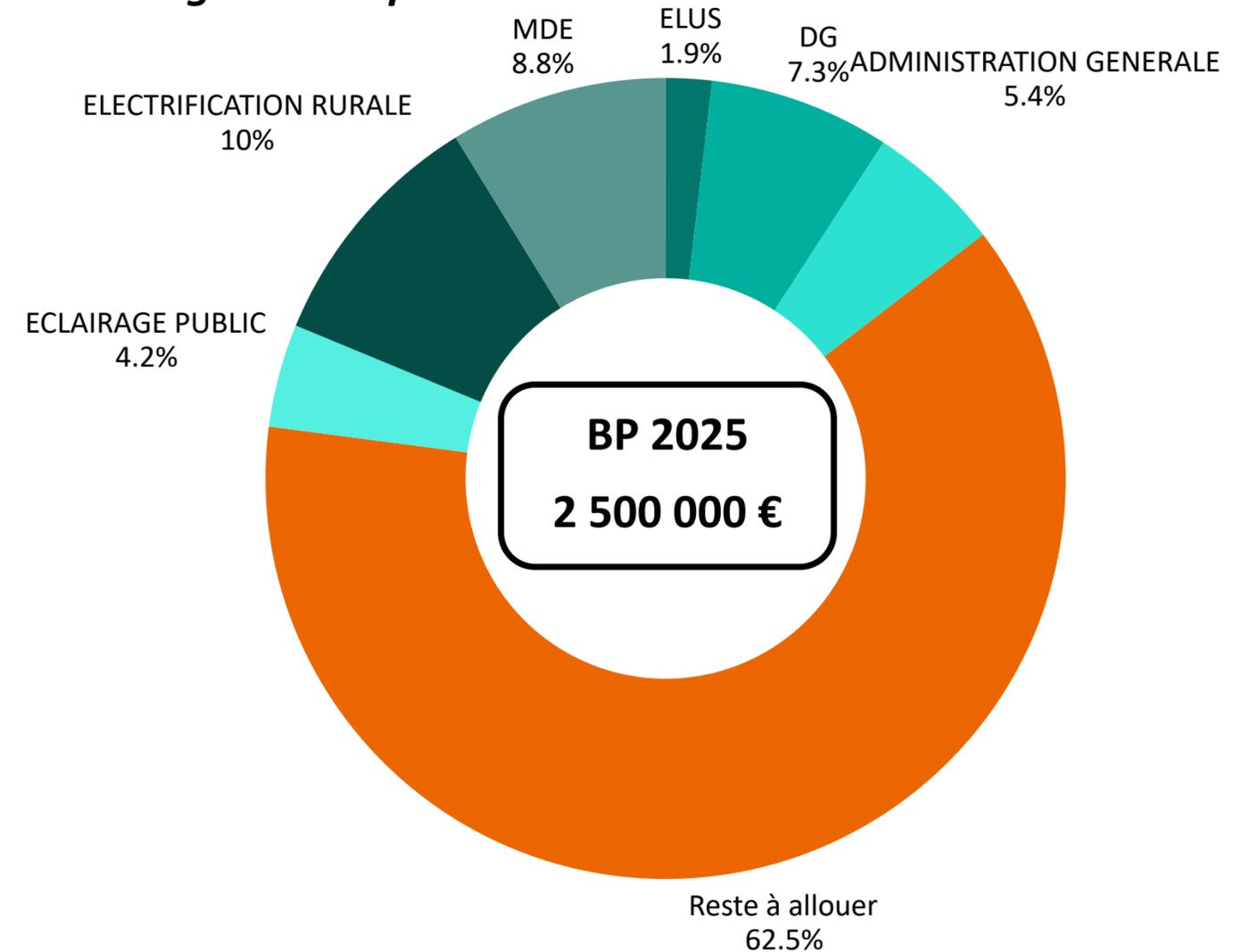


# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

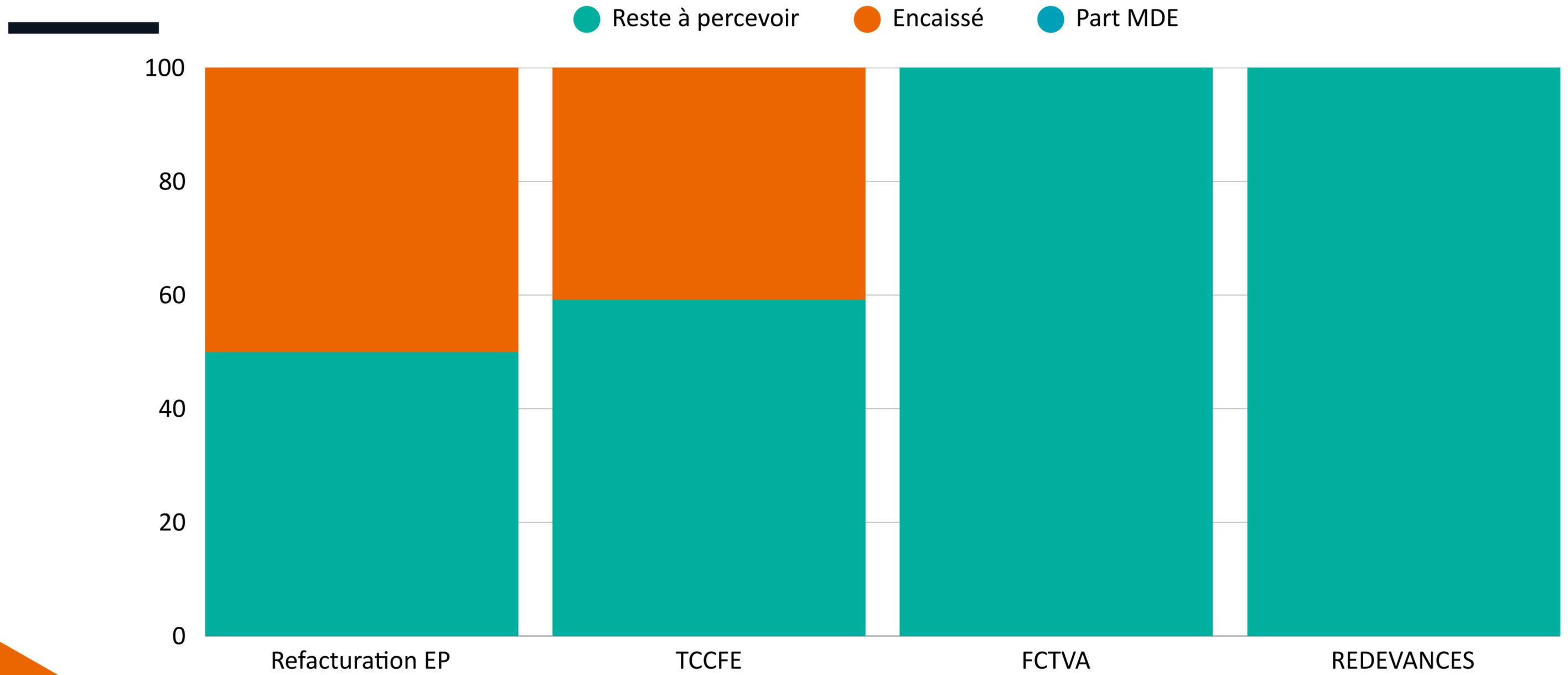
## Charges à caractère général



## Charges de personnel

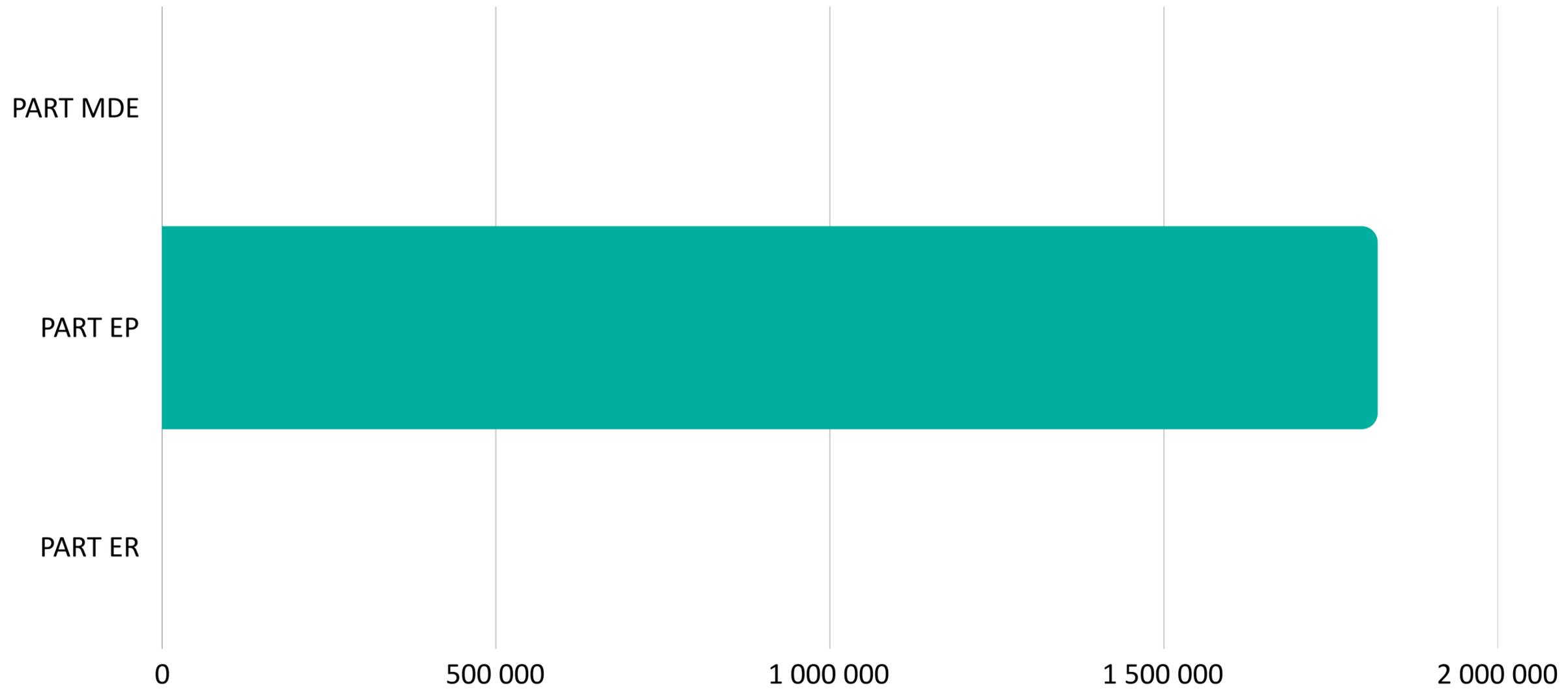


# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

● CONTRIBUTIONS COMMUNES

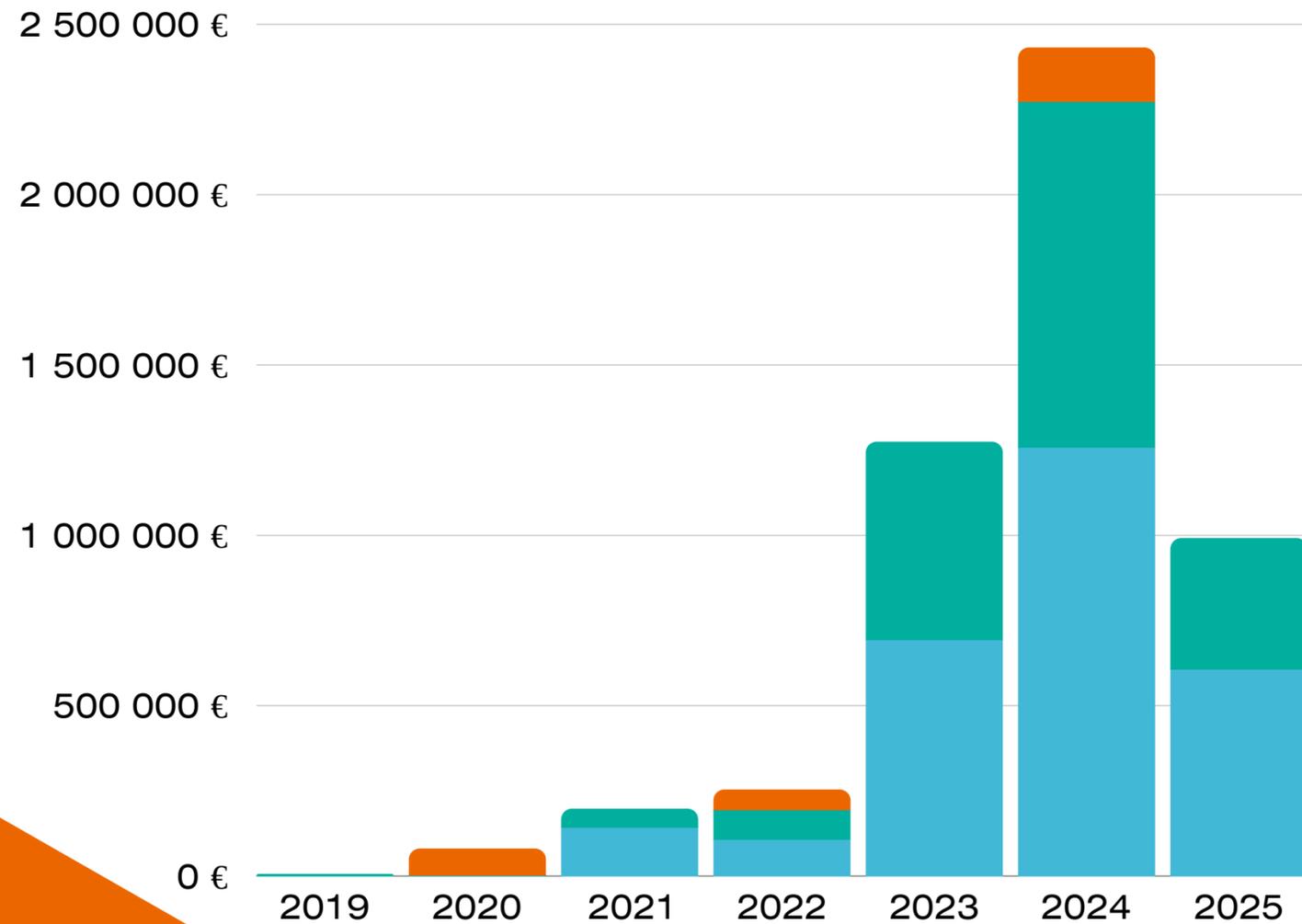


# SUIVI DES TRAVAUX ER 2025

1 4 0 0 0 0 0 0 €

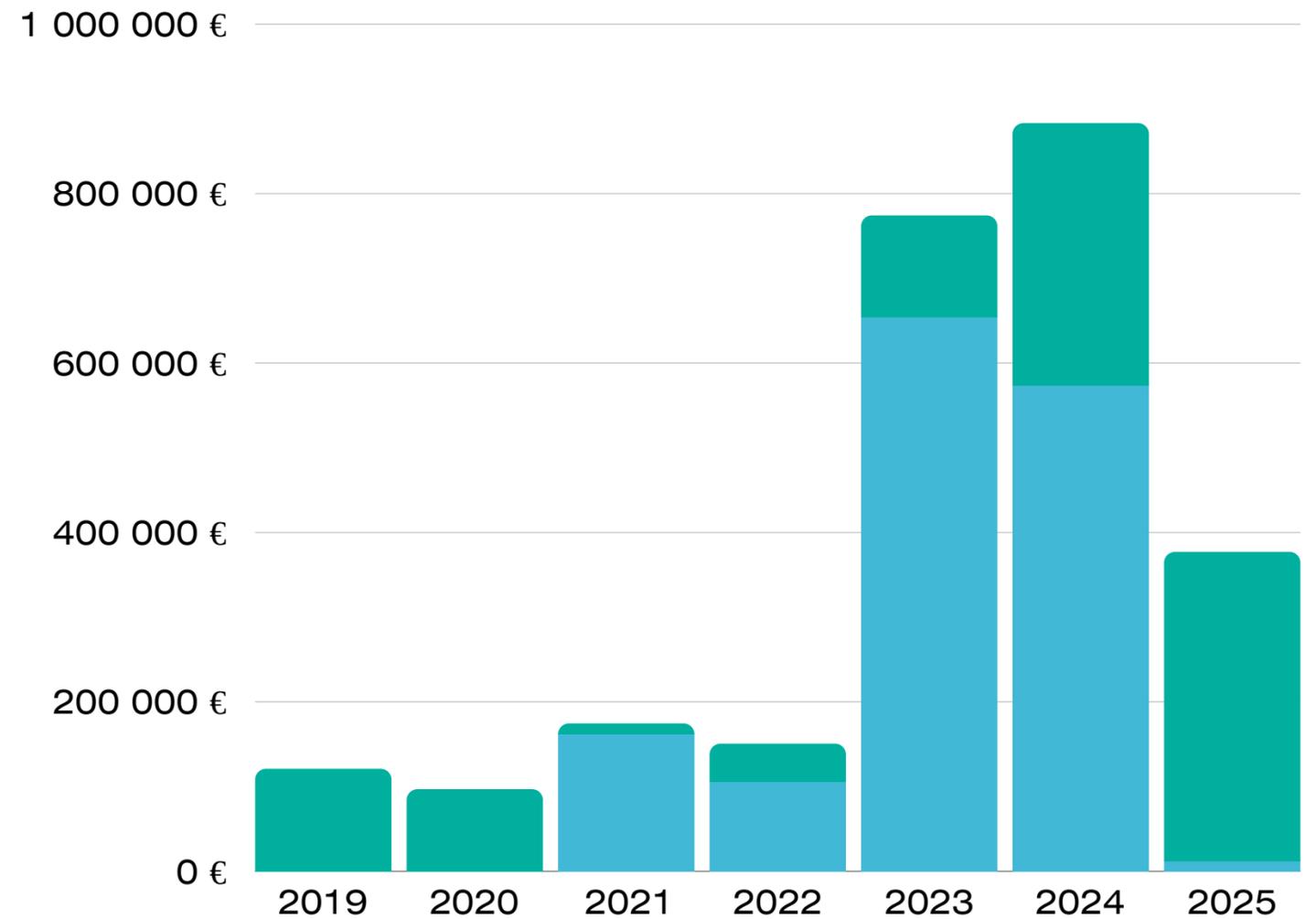
*Dépenses*

- Face
- Fonds propres
- Travaux exceptionnels



*Recettes*

- Face
- part communes + autres

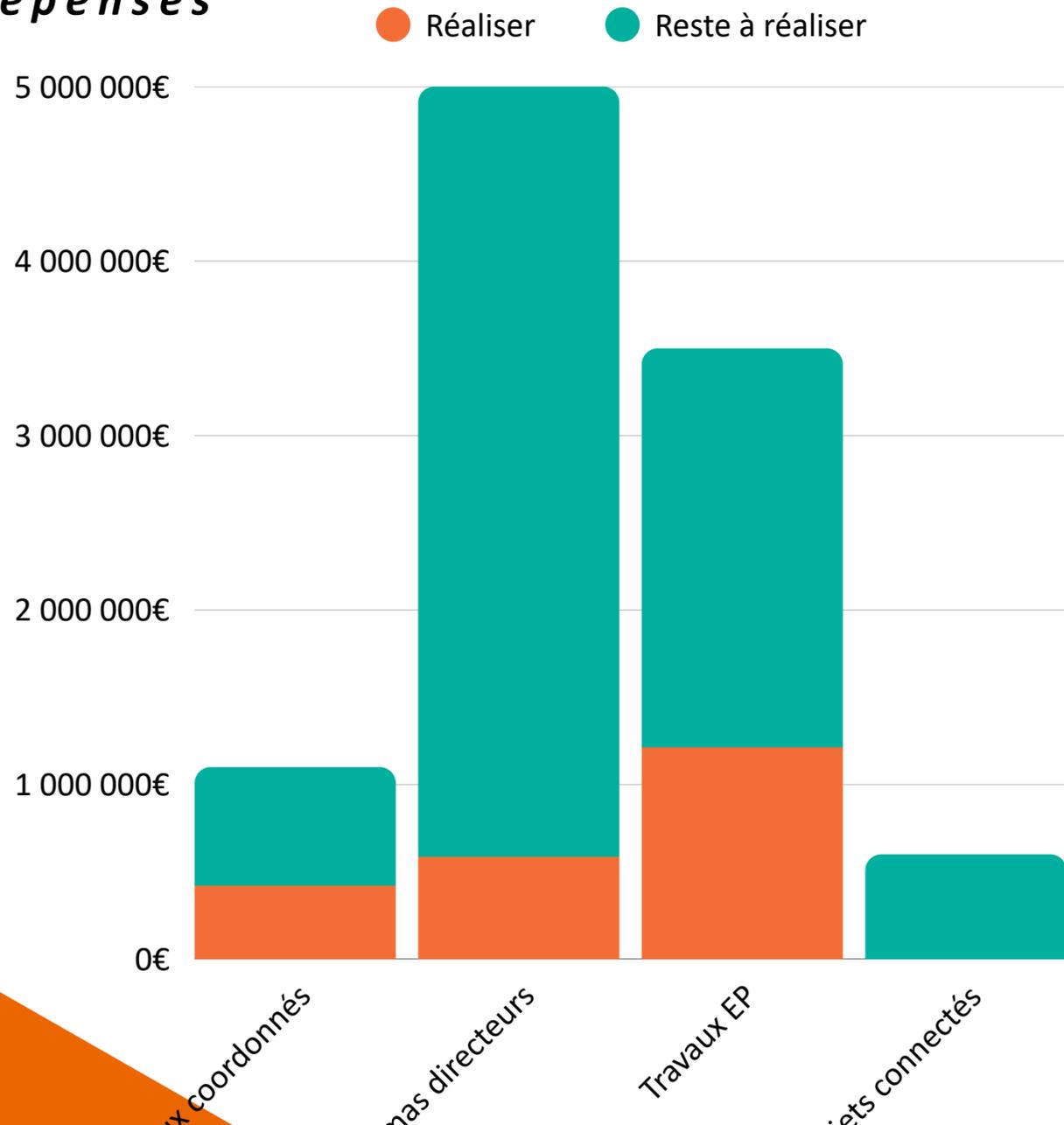


# SUIVI DES TRAVAUX EP 2023 - 2027

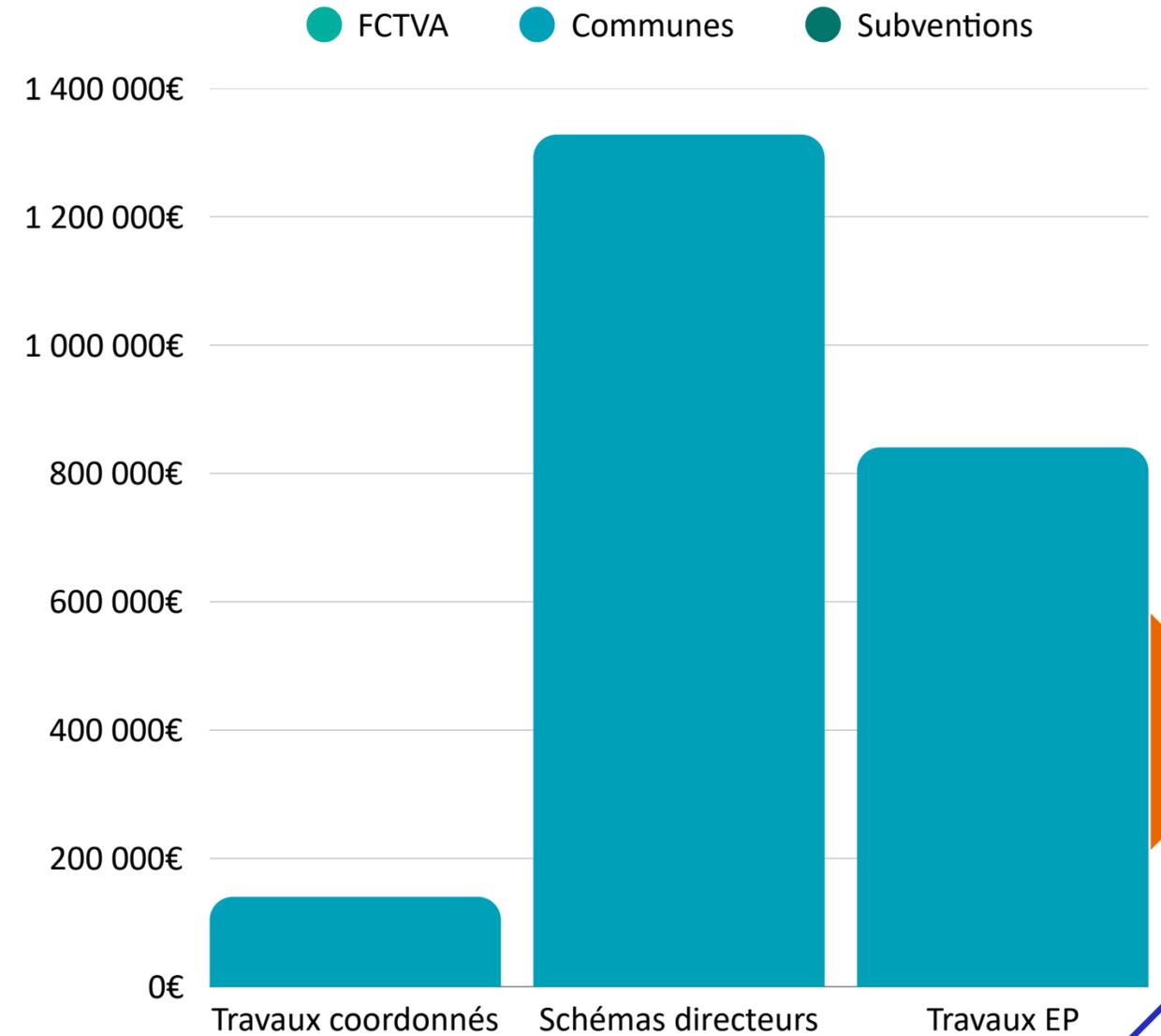
25 500 000 €

CP 2025 : 10 200 000 €

## Dépenses

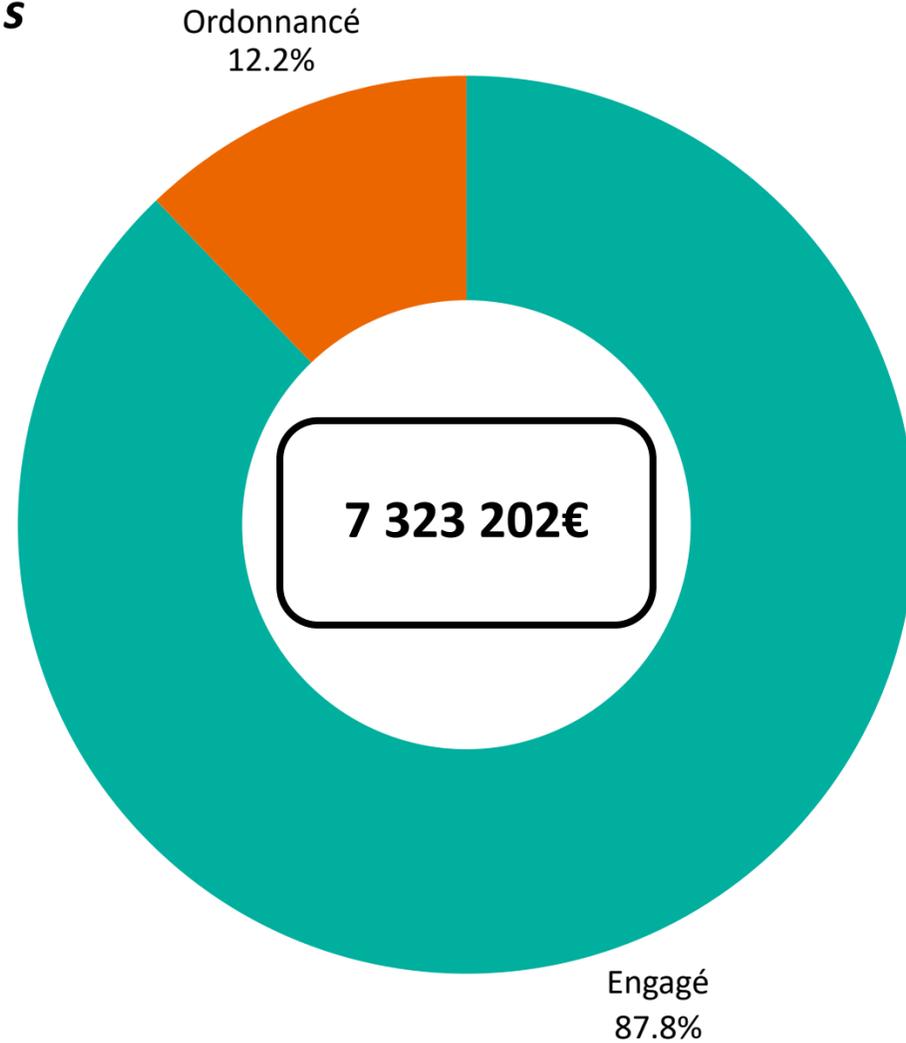


## Recettes

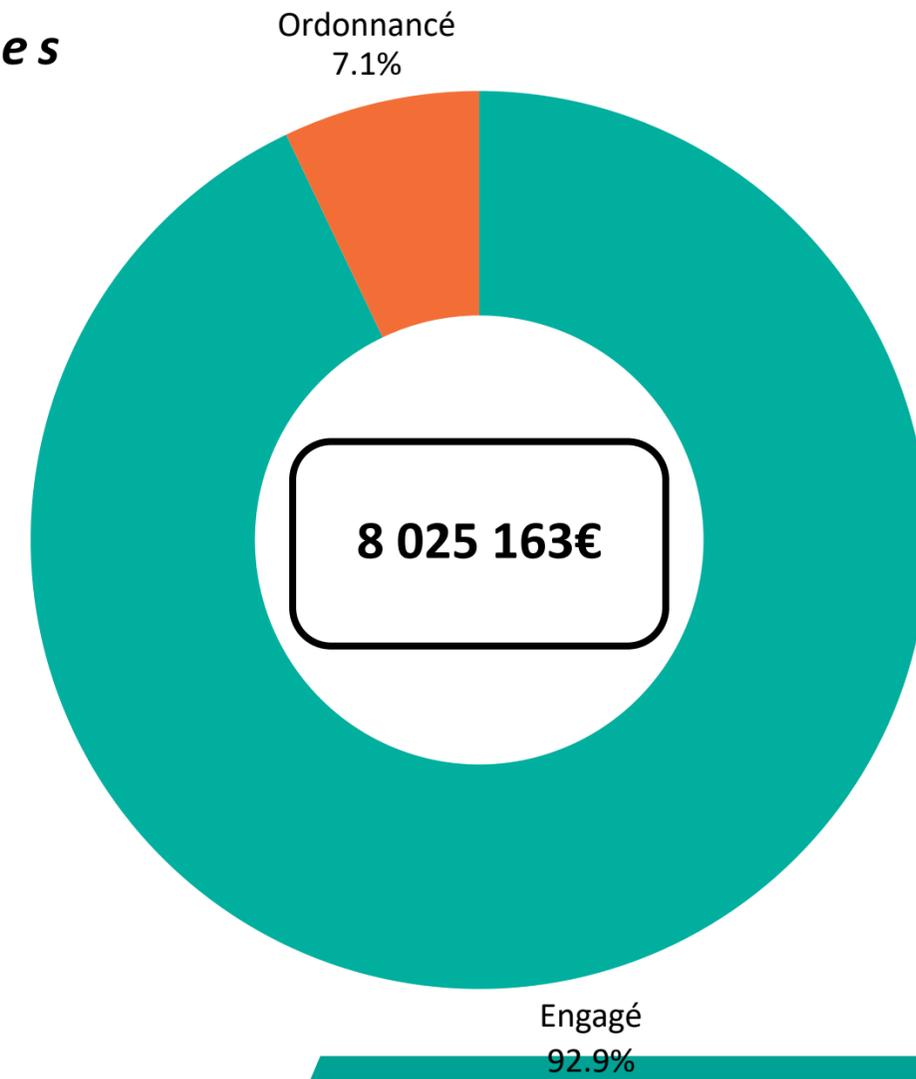


# TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE

## Dépenses



## Recettes







### III. SUVENTION TELECOM PROGRAMME 2025/4

- Montant de l'enveloppe 2025 : 500 000,00 euros



TELECOM

BUREAU DU LUNDI 16 JUIN 2025

BP 2025 : 500 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	Colonne1	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
250014T	272	ST MAURICE D'ARDECHE	FT - 23-0073 -ENF - Montée de Galine et Chemin du Champ de bois	12 259,84 €	6 130,00 €
250013T	333	VANOSC	FT -23-0004 -ENF - Hameau de Pouillas	34 365,85 €	17 183,00 €
250012T	328	VAGNAS	FT - 23-0235 - LOT COM - Poste ROCHEBLAVE	10 156,72 €	5 078,00 €
250011T	201	RUOMS	FT - 20-0176 - RENF - Poste THERESE - Vieux Village	13 788,32 €	6 894,00 €
250010T	348	VOGUE	FT 24-0030 - ENF - Poste PUSSOU	12 788,58 €	6 394,00 €
TOTAUX H.T.				83 359,31 €	41 679,00 €

### IV. SUPPRESSION ET CREATION CONCOMITANTE D'UN NOUVEL EMPLOI

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L332-8,

**Vu** la délibération du comité syndical en date du 11 septembre 2020 portant délégation d'attribution au bureau syndical,

**Vu** le budget,

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs,

**Vu** l'organigramme du SDE07,

**Considérant** que le bureau syndical a reçu délégation du comité syndical afin de prendre toute décision en matière de personnel et pour le fonctionnement interne du syndicat,

**Considérant** la nécessité de supprimer un emploi et d'en créer un autre pour les besoins du service,

Le Président informe le bureau syndical :

Le Président rappelle au bureau syndical qu'il lui revient, par délégation du comité syndical, de régler toutes les questions relatives au personnel. A ce titre, il lui appartient de fixer l'effectif des emplois nécessaire au bon fonctionnement des services.

Dans ce cadre, le président propose de redéfinir les besoins en compétences concernant l'emploi d'assistant de gestion administrative du service Administration générale et finances, à la suite du départ en mutation de l'agent titulaire.

Il s'agit d'un poste important, dont l'une des missions principales consiste à gérer les nombreux marchés de services généraux de la structure, mission à laquelle il convient aujourd'hui d'ajouter une dimension financière.

Cette évolution s'inscrit dans la continuité de la réorganisation opérée en 2023, qui avait déjà conduit à transformer les emplois d'assistants des services techniques en assistants de gestion administrative et financière.

Par ailleurs, l'agent recruté contribuera activement à la mise en œuvre de la démarche de RSE, à travers l'élaboration d'une culture commune autour de la démarche ainsi que l'initiation et le suivi d'actions concrètes en lien avec la stratégie RSE du syndicat.

Compte tenu de l'élargissement des missions, il convient de requalifier cet emploi en catégorie B.

Le président propose donc :

- La suppression immédiate de l'emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif assurant les fonctions d'assistant de gestion administrative du service Administration générale et finances ;
- La création concomitante d'un emploi permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour assurer les fonctions d'assistant de gestion administrative et financière du service Administration générale et finances.

Cet emploi créé est à pourvoir par un fonctionnaire relevant de la catégorie hiérarchique B de la filière administrative, aux grades de rédacteur territorial ou rédacteur principal de 2ème classe ou rédacteur principal de 1ère classe.

Par dérogation, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

Cet agent contractuel serait recruté pour exercer les fonctions définies précédemment dans les conditions suivantes :

- il devra justifier d'un diplôme ou d'une formation ou d'une expérience professionnelle en rapport avec les missions proposées,
- il sera recruté par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans et éventuellement reconduit au-delà par décision expresse pour une durée indéterminée,
- il percevra une rémunération, selon son expérience, au plus égale à la rémunération brute correspondant au dernier échelon du grade de rédacteur territorial,
- il bénéficiera du régime indemnitaire applicable au SDE07.

## V. SUBVENTION « CCR » PROGRAMME 2023/27

	Enveloppe totale du programme CCRT	Enveloppe année 2024	Enveloppe année 2025
Enveloppe ADEME	6 220 376,00 €	1 304 000,00 €	1 700 000,00 €
Subvention à allouer	1 746 345,43 €	1 296 786,27 €	449 559,16 €
Reste à allouer	<b>4 474 030,57 €</b>	<b>7 213,73 €</b>	<b>1 250 440,84 €</b>

Le Président rappelle aux membres du bureau syndical que le SDE07 a candidaté auprès de l'ADEME pour porter la gestion du Fonds Chaleur dans le cadre d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT).

L'ADEME a notifié au Territoire d'Énergie Ardèche en date du 30 mai 2024 la convention de mandat n°23RAD0675 visant à nous confier le paiement des dépenses de l'ADEME du CCRT.

L'objectif du contrat CCRT est d'accompagner 30 opérations d'énergies renouvelables et de récupération - projets publics et privés avec numéro de SIRET - pour un volume de 17 803 MWh de production d'énergie, dont 6 installations hors biomasse.

L'enveloppe allouée par l'ADEME pour une période de 4 ans avec rétroactivité au 07 novembre 2023 est de 6 220 376 euros, dont 1 304 000 euros pour l'année 2024.

Le Président indique que pour l'année 2024, sur les 1 304 000 euros alloués, le Territoire d'Énergie Ardèche a engagé la somme de 1 296 786.27 euros de subvention suite validation par l'ADEME des comités d'engagement des 27/06/2024 et 07/11/2024. Un reliquat de 7 213.73 euros d'enveloppe allouée sur l'année 2024 n'a pas été engagé.

Le Président informe le bureau syndical que l'ADEME a notifié au Territoire d'Énergie Ardèche par courrier du 27 mars 2025 un montant d'aide qui nous est alloué de 1 700 000 euros.

Le quatrième comité d'engagement (deuxième de l'année 2025) s'est tenu en date du 15 mai 2025 visant à présenter à l'ADEME les dossiers à financer.

L'ADEME a validé les dossiers de ce comité d'engagement en date du 19 mai 2025 pour un montant de 244 761.23 euros de subventions.

Cela correspond à 244 761.23 euros de subventions à financer sur 8 projets :

- 2 projets publics (2 dossiers étude) ;
- 6 projets privés (3 dossiers investissement et 3 dossiers étude) ;

Pour ce comité la quantité d'énergie EnR&R qui devrait être produite est de 998.23 MWh (production de chaleur).

Le Président propose au bureau d'attribuer les demandes de subventions figurant dans l'extrait du procès-verbal du comité d'engagement ci-annexé du 15 mai 2025, **pour un montant total de 244 761.23 euros.**

## VI. ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION DE MISSION DE CONTROLE DES OPERATIONS DE RENOVATION DES BATIMENTS SOUMISES A INSPECTION OBLIGATOIRES PAR UN ORGANISME COFRAC DANS LE CADRE DE LEUR VALORISATION EN CEE.

Le Président rappelle que le Territoire d'Énergie Ardèche propose de valoriser les Certificats d'économie d'énergie (CEE) des collectivités du département.

Dans le cadre du dépôt des CEE au Pôle National des Certificat d'Economies d'Énergie (PNCEE), certaines fiches doivent faire l'objet d'une inspection obligatoire par un organisme COFRAC afin de prévenir les fraudes au dispositif.

Conformément à l'article 10 du règlement d'attribution des subventions, le Territoire d'Énergie Ardèche organise la mise en place des contrôles en ayant recours à un bureau d'études (BE) spécialisés pour les opérations concernées.

Le demandeur s'engage à accueillir dans les meilleures conditions le Bureau d'étude afin de faciliter le contrôle du chantier (accès au site, transmissions des éléments pouvant être demandé par le BE, ...).

Le Territoire d'Énergie Ardèche règle directement la prestation au bureau de contrôle et viens déduire le montant de la prestation du montant de la subvention ou de la valorisation.

Le Territoire d'Énergie Ardèche a ainsi fait une consultation pour la mission de contrôle des opérations, il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire de services en procédure adaptée pour une période de 4 ans.

La date limite de réception des plis était le 20/05/2025 à 12h00, deux candidats ont déposés une offre.

Au vu de l'analyse des critères, il est proposé de retenir l'offre de DEKRA pour un montant de 25 850€ par an.

## **VII. SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT GLOBAL ENTRE LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ARDECHE ET LES INTERCOMMUNALITES SUR LES OBLIGATIONS DE PLANIFICATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE.**

Le Président rappelle que la construction d'une politique de transition énergétique sur un territoire nécessite l'implication de tous les acteurs. Ainsi, alors que l'intercommunalité assume les obligations de planification de la transition écologique au travers notamment de l'élaboration des PCAET, Territoire d'Énergie Ardèche intervient en appui ou en centre de ressources à l'échelle du Département de l'Ardèche, en lien ou en relai des structures départementales, régionales et nationales qui contribuent au pilotage de la planification écologique.

Que ce soit dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et/ou celui d'un schéma directeur des énergies renouvelables (SDEnR), ou de tout autre document de planification, l'objectif poursuivi réside dans le fait que les parties coordonnent étroitement leurs actions de façon à construire une vision prospective partagée et un projet évolutif qui intègre les différents axes de travail engagés par l'un ou l'autre des deux partenaires. L'EPCI et Territoire d'Énergie Ardèche s'engagent à mettre à disposition réciproquement leurs compétences (autorité organisatrice, aménagement de l'espace, urbanisme...) dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents projets de planification énergétique.

Le Président précise que la présente convention ne comporte pas de volet financier et est indépendante de l'engagement des EPCI au service énergie.

Le Président propose au bureau d'accepter les termes de la convention entre les EPCI et le Territoire d'Énergie Ardèche afin d'accompagner la planification énergétique territorial.

## **VIII. Opérations sous mandats - maîtrise d'ouvrage déléguée pour la coordination des travaux d'enfouissement ou d'extension de réseaux.**

Territoire d'Énergie Ardèche est maître d'ouvrage de travaux d'électrification et à ce titre réalise l'enfouissement ou l'extension des réseaux électriques, tout en s'efforçant de faciliter la coordination de ces actions avec celles d'enfouissement ou d'extension des réseaux d'éclairage public, ou de télécommunication.

Si la commune décide d'enfouir ou de réaliser une extension de ces réseaux en coordination avec les travaux du Territoire d'Énergie Ardèche sur le réseau public d'électricité, et que la commune n'a pas transféré la compétence éclairage public au Territoire d'Énergie Ardèche, alors elle en assure la maîtrise d'ouvrage et le Syndicat apporte, éventuellement, une aide financière.

Afin d'apporter une aide supplémentaire aux communes, Territoire d'Énergie Ardèche a introduit dans la dernière modification de ses statuts la possibilité d'exercer à la demande de ses adhérents la

coordination de l'ensemble des travaux de dissimulation ou d'extension par **transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage**.

Territoire d'Énergie Ardèche propose aux communes une convention par laquelle elles confient au Territoire d'Énergie Ardèche pour une opération identifiée la réalisation des travaux d'éclairage public, lorsqu'elles ne lui ont pas transféré cette compétence, et/ou d'enfouissement des lignes téléphoniques ou d'extension du génie civil lié à ce réseau, en coordination avec les travaux d'électrification rurale.

Par délibération en date du 24 juin 2006, le bureau syndical a adopté un modèle de convention.

Plusieurs collectivités ont souhaité transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement ou d'extension des réseaux d'éclairage et/ou de télécommunications.

Les opérations faisant l'objet de la présente délibération sont listées en annexe.

Sous réserve d'obtenir leur délibération et conformément à la délégation du comité syndical en date du 12 octobre 2008, en application éventuelle de l'article 5.2 de ses statuts concernant les travaux de renouvellement d'installations d'éclairage public et conformément à l'application éventuelle de la délibération du comité syndical du 09 novembre 2015 concernant les extensions d'installations de communications électroniques, je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec ces communes.

Les crédits correspondants, en recette comme en dépense, seront inscrits au budget au titre des opérations pour compte de tiers.



## ÉLECTRIFICATION RURALE

**BUREAU DU LUNDI 16 JUIN 2025**

### Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	TRAVAUX	ÉLECTRICITÉ	TÉLECOM
25/0148	1	ST CLAIR	ENF - Poste BOURG	61 433,22 €	13 855,00 €
25/0126	15	BOURG ST ANDEOL	ENF - Poste HOPITAL - Rue Jacques Merle	52 286,85 €	2 555,00 €
25/0032	11	VALGORGE	ENF - Poste VALGORGE	172 494,07 €	41 140,00 €
24/0234	16	LES ASSIONS	RENF - Poste MASSOTS	209 222,34 €	49 246,00 €
24/0137	3	ST BARTHELEMY LE PLAIN	FIAB - Poste COTE PLAINE	86 409,82 €	12 554,00 €
TOTAL H.T.				581 846,30 €	119 350,00 €

## IX. DIVERS

### - PRESENTATION DE LA PARTICIPATION DU TE07 AU TRIATHLON DES GORGES DE L'ARDECHE.

Motivations de cette participation pour Territoire d'Energie :

- Favoriser la cohésion d'équipe autour d'un évènement sportif
- Une immersion dans un grand évènement sportif en Ardèche
- Un classement entreprise
- Convivialité entre collègues
- Repas Afterwork

Un choix de participation adapté à chaque participant.

Une mobilisation forte de Territoire d'Energie Ardèche :

- 32 agents concernés (82% des agents)
- 5 équipes en mode compétition (11 agents)
- 4 équipes en mode rando-loisir (11 agents)
- 1 équipe de supporters (10 agents)

Une communication autour de notre participation

- Un t-shirt personnalisé Territoire d'énergie Ardèche
- 2 articles dans Dauphiné (supplément spécial du 20 juin et après l'évènement)
- Un clip vidéo aux couleurs de Territoire d'énergie Ardèche

### - REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT - MANDAT SPECIAL

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 11 septembre 2020 portant sur les indemnités de fonction et les frais de déplacement et précisant que pourront en outre être pris en charge les frais de mandats spéciaux ou de représentation, dans les conditions règlementaires en vigueur et que l'ensemble des délégués, à l'exception de ceux bénéficiant d'indemnités de fonction (Président et Vice-Présidents) sont dédommagés de leurs frais de déplacement pour les réunions du Comité syndical et du Bureau sur la base des tarifs kilométriques applicables aux fonctionnaires (+ frais éventuels de repas), ainsi que pour les frais de transport dans le cadre de missions à l'extérieur.

Ainsi, à l'occasion du Conseil d'orientation des AODE de la FNCCR, à Paris le 6 juin 2025, du Conseil d'Administration de la FNCCR, à Paris le 18 juin 2025, également de la réunion des Président de TEARA à Bagnols (69) le 19 juin 2025, et de l'Assemblée Générale de la FNCCR à Paris le 26 juin 2025. Il convient de prendre en charge les frais engagés lors de ces déplacements par Monsieur COUDENE, Président dans le cadre de son mandat spécial.

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Secrétaire de séance,  
Michel VALLA